



**2005**  
Rapport annuel







## Sibelga - Rapport annuel

# 2005

### **Dénomination et forme**

Sibelga ■ Association intercommunale ayant la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, régie par la loi du 22 décembre 1986.

### **Siège social**

Quai des Usines 16 ■ 1000 Bruxelles.

### **Constitution**

Autorisée par Arrêté royal du 24 juin 1982. ■ Constituée le 29 juin 1982, suivant acte publié à l'Annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3.

### **Statuts et modifications statutaires**

Les statuts de l'intercommunale ont été approuvés par Arrêté royal du 1<sup>er</sup> décembre 1982 et publiés à l'Annexe au Moniteur belge du 8 juillet 1983 sous le numéro 1755-3. Ils ont été modifiés à diverses reprises et, pour la dernière fois, par l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2006 suivant acte publié à l'Annexe au Moniteur belge du 2 mai 2006.

Les statuts sont disponibles sur [www.sibelga.be](http://www.sibelga.be), rubrique "publications".



# SOMMAIRE





■ Présentation de Sibelga	4
■ Rapport d'activités	6
■ Premier exercice dans le cadre d'un marché libéralisé	7
■ Les missions de service public	14
■ La gestion technique des réseaux	25
■ L'évolution du contexte institutionnel	31
■ Informations légales et statutaires	37
■ Organes de gestion et de contrôle	38
■ Rapport de gestion	42
■ Administration et surveillance	46
■ Comptes annuels 2005	47
- Bilan	48
- Annexes	57
■ Rapport du Collège des commissaires	71
■ Rapport du Commissaire réviseur	72
■ Rapport du Comité technique	74
■ Statistiques	76





## **SIBELGA EST...**

**LE GESTIONNAIRE DES RÉSEAUX  
DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ  
ET DE GAZ EN RÉGION BRUXELLOISE.**

**DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2003,  
SIBELGA REGROUPE LES ACTIVITÉS  
DE DISTRIBUTION EXERCÉES JUSQUE-LÀ  
SUR LE TERRITOIRE DES 19 COMMUNES  
PAR LES ANCIENNES INTERCOMMUNALES  
INTERELEC, INTERGA ET SIBELGAZ.**

**L'ENTREPRISE EST GESTIONNAIRE UNIQUE  
DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ  
ET DE GAZ NATUREL EN RÉGION  
DE BRUXELLES-CAPITALE.**



## Nos Valeurs

- **Le service à la communauté** : au service de tous les acteurs du marché de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale et à l'écoute journalière des communes, dans le respect de toutes les caractéristiques de notre région.
- **L'impartialité** vis-à-vis des fournisseurs demandant accès à nos réseaux.
- **La fiabilité** de nos réseaux et de nos activités de comptage.

## Nos Métiers

### ■ La gestion des réseaux de distribution

comprend les principales activités suivantes :

- le financement, la conception, la construction des réseaux d'électricité et de gaz, y compris des raccordements, leur entretien et leur fonctionnement ;
- la gestion des accès au réseau, c'est à dire les relations avec les fournisseurs d'énergie qui empruntent nos réseaux, et les clients, "utilisateurs" finals, qui y sont raccordés ;
- la gestion des compteurs, le relevé et le traitement de toutes les informations relatives au compteur, au point de fourniture, au fournisseur qui le dessert et aux données de consommation.

### ■ Les missions de service public

sont le complément naturel de la gestion des réseaux :

- gestion de l'éclairage public, c'est à dire conception, construction, entretien et alimen-

tation en énergie sur les espaces publics et les voiries communales ;

- protection des utilisateurs fragilisés par la mise à disposition d'une fourniture minimale d'électricité, et l'application d'un tarif social spécifique ;
- promotion des économies d'énergie, notamment par un soutien aux mesures favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie en partenariat avec la Région et l'IBGE (octroi de primes pour audits énergétiques, capteurs solaires, électroménagers durables, la diffusion de lampes économiques et la cogénération).

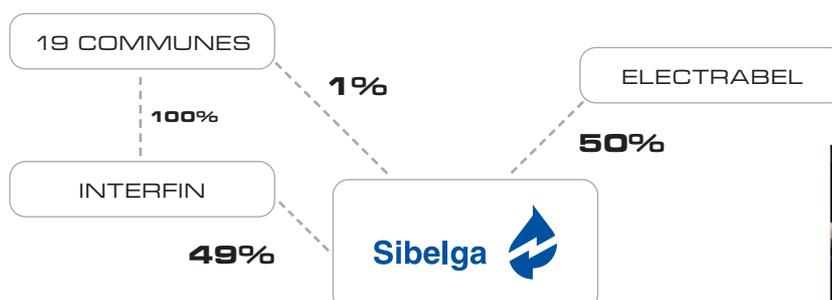
### ■ La fourniture d'électricité et de gaz aux clients non libéralisés

Ces clients, c'est à dire les clients résidentiels ou mixtes seront alimentés par Sibelga jusqu'au 31 décembre 2006. Il s'agit donc d'un métier que Sibelga quitte progressivement.

## Actionnariat

Les associés de Sibelga sont les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, l'intercommunale Interfin et l'opérateur privé Electrabel.

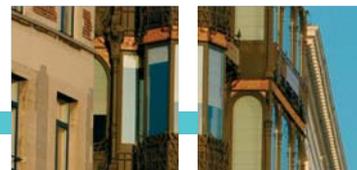
Le capital de Sibelga est détenu à parts égales par les communes (50%) et par Electrabel (50%). Au 31 décembre 2006, les communes détiendront 70% du capital. Au 31 décembre 2012, les communes seront propriétaires de Sibelga à concurrence de 100% du capital.





# RAPPORT D'ACTIVITÉ





## PREMIER EXERCICE DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ LIBÉRALISÉ

Dernière étape avant la libéralisation complète en Région de Bruxelles-Capitale.

***Au 1<sup>er</sup> juillet 2004, une première phase de la libéralisation avait été réalisée avec l'accession des clients professionnels à l'éligibilité. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, tous les consommateurs pourront choisir leur fournisseur.***

Dans l'échéancier relatif à la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Région de Bruxelles-Capitale, l'année 2005 faisait figure d'année de transition. En effet, l'accession à l'éligibilité des consommateurs bruxellois était, dès l'origine, programmée en deux étapes.

La première étape, au 1<sup>er</sup> juillet 2004, a concerné la clientèle professionnelle. Conformément aux ordonnances bruxelloises organisant l'ouverture du marché, tous les points de fourniture à usage exclusivement professionnel ont été ouverts à la concurrence : 51 146 en électricité et 24 093 en gaz naturel. Dès ce moment, ces clients ont pu choisir leur fournisseur d'électricité et/ou de gaz naturel.

La seconde étape, prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2007 anticipera de six mois la date ultime fixée par les directives européennes et concernera la libéralisation du solde de la clientèle, à savoir les consommateurs résidentiels.

Au total, près de 916 600 points supplémentaires de fourniture (528 408 en électricité et 388 184 en gaz naturel) deviendront éligibles.

Une période transitoire doit pouvoir concilier passé et futur.

***En tant qu'année passerelle, 2005 comportait un formidable défi : il fallait à la fois, continuer à exercer son métier d'hier, expérimenter celui d'aujourd'hui et se préparer aux activités à grande échelle de demain.***

Année de transition sur la voie de l'ouverture complète du marché, 2005 n'en était pas moins forte d'enjeux : d'une part, Sibelga est parvenue à stabiliser la première phase de libéralisation ; d'autre part, elle s'est lancée dans la préparation de la seconde. Le retour d'expérience de l'accession à l'éligibilité d'un nombre limité de points de fourniture (75 239) s'avère le tremplin idéal pour la libéralisation complète en 2007. Près de quinze fois plus de clients pourront alors faire le choix de changer de fournisseur.

Ce volet stratégique de préparation des échéances futures a dû être concilié avec la gestion quotidienne. En 2005, et il en ira de même en 2006, Sibelga a dû - et a su - faire fonctionner de front deux organisations avec tous leurs process, méthodes et activités spécifiques.



D'une part, Sibelga a continué à exercer le métier de fournisseur d'électricité et de gaz naturel, à la satisfaction de près d'un million de clients bruxellois toujours captifs. Ce métier, demain, ne sera plus celui de Sibelga. D'autre part, Sibelga a accru l'efficacité d'exécution du métier qui sera très bientôt son métier exclusif, être stricto sensu un gestionnaire de réseaux. Elle a ainsi mis, contre rémunération, ses réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel à la disposition des fournisseurs de la clientèle professionnelle libéralisée.

**Les nouveaux fournisseurs acquièrent des parts de marché significatives.**

***En volume, dix pour cent de l'électricité et cinq pour cent du gaz naturel consommés en Région de Bruxelles-Capitale sont livrés par des entreprises autres que le fournisseur historique. Il s'agit d'un premier signe sérieux de la réalité de l'ouverture du marché en Région de Bruxelles-Capitale.***

En électricité, la phase de libéralisation du 1<sup>er</sup> juillet 2004 avait porté à un peu plus de 51 000 le nombre de points de fourniture

éligibles. Cette part libéralisée du marché, si on se réfère aux consommations du second semestre 2005, a représenté 66 % du volume acheminé par le réseau de distribution bruxellois.

Au 31 décembre 2005, un peu plus de 5 % des points de fourniture éligibles - contre seulement un pour cent un an plus tôt - étaient approvisionnés par un fournisseur autre que le fournisseur par défaut. En volume de consommation<sup>(1)</sup>, les nouveaux fournisseurs représentaient à cette date 11,7 % du marché libéralisé, contre un peu moins de 5 % un an plus tôt.

En gaz naturel, un peu plus de 24 000 points de fourniture sont devenus éligibles au 1<sup>er</sup> juillet 2004. Si on se réfère aux consommations du second semestre 2005, ils représentent 36 % du volume acheminé par le réseau de distribution bruxellois.

Au 31 décembre 2005<sup>(1)</sup>, un peu plus de 5 % des points de fourniture éligibles - contre seulement un pour cent un an plus tôt - étaient alimentés par un fournisseur autre que le fournisseur par défaut. Ces points de fourniture approvisionnés par de nouveaux fournisseurs représentent en volume<sup>(1)</sup>, un peu moins de 4 % du marché éligible, contre un pour cent un an plus tôt.

<sup>(1)</sup> La comparaison des volumes est établie sur la base de l'ensemble des seconds semestres 2004 et 2005.



Le registre d'accès a atteint un rythme de croisière.

**Le registre d'accès fonctionne déjà en rythme de croisière pour les clients professionnels libéralisés. L'information circule entre acteurs du marché éligible.**

Dans un marché libéralisé, le gestionnaire de réseau de distribution assume une fonction de plaque tournante en matière d'information relative aux consommateurs. Le registre d'accès est l'outil qui permet la mise à jour et la circulation de cette information.

Les changements de fournisseur transitent par le registre d'accès. Si un client décide de se



**“ Nous aidons les clients professionnels à comprendre la libéralisation ”**

“ En tant que “key account managers”, nous assistons un peu plus de 3 000 clients professionnels. En 2005, nous en avons rencontré une centaine sur le terrain et avons répondu à plus de 600 demandes en tous genres. Ces clients s'adressent à nous, notamment pour des problèmes de facture. Nous leur expliquons dans la foulée le fonctionnement du marché libéralisé, ce qui est une manière de leur donner les éléments pour déterminer leur attitude sur le marché ”.

*Au-delà de ce travail de première information, le service “clientèle professionnelle” de Sibelga gère également les premiers contacts pour toutes les demandes particulières de raccordement (au-dessus de 100 kVa et de*

*250 m<sup>3</sup>/heure de gaz naturel). De cette manière, avant que le relais soit passé au bureau d'études et aux services techniques, le dossier a déjà été étudié. Une assistance et un conseil ont également été fournis au client.*

*Tout cela implique un très important travail de fond (voir ci-contre) entrepris pour que soient harmonisés les conditions et règlements techniques de raccordement, ainsi que les tarifs d'utilisation des réseaux.*



faire approvisionner par une autre entreprise, le nouveau fournisseur avertit le gestionnaire de réseau. Le registre d'accès enregistre ce nouveau contrat et transmet à l'ancien fournisseur les relevés réalisés pour qu'il puisse clôturer le compte du client.

Le registre d'accès de Sibelga est devenu opérationnel lors de la libéralisation des clients professionnels en juillet 2004. Son démarrage, particulièrement efficace, n'avait pas échappé à quelques problèmes de mise au point. En 2005, son exploitation a atteint son rythme de croisière. Les transferts de données sont automatiques. A en juger par le peu de réclamations des fournisseurs d'énergie, ils fonctionnent à la satisfaction de ces derniers, pour lesquels la transmission des données est primordiale.

L'équipe du registre d'accès (une dizaine de personnes au total) assure également les réponses téléphoniques et écrites aux questions de la clientèle libéralisée. Celles-ci sont relativement peu nombreuses, malgré la méconnaissance des subtilités et complexités du fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel.

**La préparation de la phase suivante de libéralisation a commencé.**

***L'objectif à l'ordre du jour est de préparer la libéralisation complète du marché***

***en profitant du retour d'expérience de la phase intermédiaire. La préparation des données a commencé.***

Les excellents résultats du fonctionnement du registre d'accès s'expliquent par le considérable travail préalable à la première phase de libéralisation. L'équipe du registre d'accès s'est déjà attelée en 2005 au défi suivant. Il constituera en 2006 un de ses principaux chevaux de bataille : organiser la meilleure migration vers le registre d'accès des données relatives à la clientèle résidentielle.

L'envergure du travail à consentir est sans commune mesure avec la première phase où 75 000 points de fourniture étaient concernés. Cette fois, ce sont les données de plus de 1,1 millions de compteurs gaz et électricité (plus de 900 000 points de fourniture) qui vont devoir être vérifiées et, si nécessaire, mises à jour. Le retour d'expérience de la libéralisation des clients professionnels est cependant pris en compte pour améliorer le processus.

Ce qui a été vrai pour les points de fourniture en juillet 2004 le sera d'autant plus pour les points qui seront libéralisés en janvier 2007 : de la préparation des données dépendra le bon fonctionnement du registre d'accès et la limitation des problèmes.

Pour le futur, Sibelga est également très active dans le projet UMIX (Utility Market Information eXchange). Il s'agit d'un forum qui réunit au niveau belge les gestionnaires de réseaux et



fournisseurs afin d'harmoniser et de faciliter les échanges d'informations des divers registres d'accès. Participer activement à la standardisation des processus et applications au niveau national permet d'influer pour que les solutions retenues soient le plus compatibles avec ce qui est mis en place chez Sibelga.

**Metrix, société indépendante, gère désormais les relevés.**

***Sibelga a créé Metrix, une société indépendante chargée du relevé des compteurs et de la validation des données de consommations d'énergie. Elle est opérationnelle depuis le début de l'année 2005.***

La création d'une société indépendante des acteurs du marché concurrentiel était le meilleur moyen d'assurer la confidentialité

des données. Celle-ci est indispensable à un traitement équitable des fournisseurs sur un marché libéralisé. Metrix a, au 1<sup>er</sup> janvier 2005, accueilli en son sein 47 travailleurs de la société Electrabel dans le respect de leurs droits sociaux. L'effectif était en fin d'année 2005 de 53 personnes. Dès le départ, le management a veillé à créer une image propre à "Metrix" et à communiquer sur la marque (uniforme particulier, véhicules identifiables, badges officialisant la fonction). Ceci permet de rassurer les clients, tout en facilitant le travail des releveurs.

Metrix réalise les relevés pour le compte de Sibelga et importe et exporte ensuite les données vers le registre d'accès et les opérateurs. La Région de Bruxelles-Capitale est la seule du pays où ce relevé est réalisé sur base annuelle. La précision ainsi obtenue dans les données de comptage assure à la clientèle une plus grande exactitude dans la facturation.



## “ La population commence à nous connaître ”

*Un des principaux contacts directs que la population a avec Sibelga, s'opère via les releveurs de compteurs. Ils travaillent sous la bannière de Metrix (voir ci-contre) mais n'en sont pas moins des agents d'une filiale du groupe Sibelga. Leur uniforme*

*et surtout leur badge permettent de les identifier avec certitude et d'ainsi échapper aux éventuels escrocs qui se feraient passer pour des agents de société de distribution. Un fait à retenir : jamais un releveur ne perçoit d'argent.*

*Les releveurs sont essentiellement bruxellois : les tâches de Metrix exigent en effet des compétences aisément disponibles sur le marché bruxellois de l'emploi. Organiser le relevé des compteurs via une structure bruxelloise était un choix bien réfléchi.*

“ Progressivement, les consommateurs bruxellois identifient nos nouveaux uniformes et nous sommes bien accueillis. Ils comprennent notre mission et la facilitent. L'exactitude de leur facture dépend aussi de notre boulot ”.



Elle favorise également le fonctionnement du marché libéralisé.

Chaque année, donc, Metrix se présente pour relever au moins une fois par an chacun des compteurs bruxellois. En 2005, 77,5 % des compteurs en basse tension électrique et basse pression gaz naturel ont ainsi été relevés sur le terrain. Pour les compteurs haute tension et haute pression, 97,29 % ont fait l'objet d'un relevé physique.

Les compteurs restants n'ont pas été relevés physiquement (pas d'accès au compteur, par exemple) et la consommation a été estimée. Metrix veille à ce que chaque compteur fasse l'objet d'un relevé physique au moins tous les deux ans.

Complémentairement, Metrix a assuré les relevés "sur demande" lorsqu'il y a changement de fournisseur, déménagement, clôture de compte à la demande du client.

Metrix est une société conjointe créée par Sibelga et CIBE (Compagnie Intercommunale Bruxelloise des Eaux). En 2005, un groupe de travail a étudié le projet d'un outil informatique qui permette, à l'avenir, une tournée commune de relevé des compteurs d'eau, de gaz et d'électricité à Bruxelles, et le transfert des données vers chaque opérateur. Un marché public a été lancé en décembre 2005, la réception des offres ayant lieu en mars 2006.

### Les tarifs d'accès au réseau sont approuvés pour tout l'exercice 2006.

***Pour la deuxième année consécutive, Sibelga est la seule intercommunale mixte dont la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz a approuvé les tarifs d'accès aux réseaux pour toute l'année.***

En débutant l'exercice 2006, Sibelga pouvait garantir aux fournisseurs que ces tarifs

seraient constants dans le temps durant toute l'année. Ce fait est particulièrement important dans un marché libéralisé et ce, à triple titre.

Tout d'abord, pour le consommateur : l'approbation démontre que le régulateur juge l'élaboration de ces tarifs équitable ; chacun des utilisateurs paiera bien la part qui lui est imputable, sans qu'il y ait d'éventuelle subsidiarité croisée entre catégories de consommateurs.

Ensuite, les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel peuvent faire des offres plus sûres à leur clientèle. Ils ont l'assurance d'une stabilité des coûts de distribution sur une période d'un an. Au contraire d'autres gestionnaires de réseau, la constitution de dossiers trimestriels complexes à soumettre à la CREG est ainsi épargnée à Sibelga.

Plus globalement, cette approbation est un symbole de la maturité des relations établies entre Sibelga et le régulateur fédéral. Elle constitue une reconnaissance du travail de fond entrepris par l'intercommunale pour faire valoir ses spécificités. En ce qui concerne le rapport sur les données de l'exercice 2004, le dialogue avec la CREG a également débouché sur d'excellents résultats.

### Sibelga a continué à approvisionner la clientèle non libéralisée.

***Sibelga restant fournisseur de la clientèle non éligible, les volumes d'électricité et de gaz naturel vendus et facturés par Sibelga sont restés très substantiels.***

Dans le processus de libéralisation du marché, tant que le client n'est pas éligible, autrement dit, tant qu'il n'a pas le droit de choisir son fournisseur, il reste le client de la société distributrice d'électricité ou de gaz naturel.



Donc, à Bruxelles, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2007, tous les clients résidentiels continuent à recevoir de Sibelga leur facture pour l'énergie facturée. Cette facturation porte sur 528 408 points de fourniture en électricité et plus de 388 184 en gaz naturel, qui représentaient en 2005 respectivement 34 % et 64 % des volumes d'énergie livrés au départ des réseaux de distribution bruxellois. Ceux-ci sont toujours facturés - et le seront encore en 2006 - par Sibelga. De ce point de vue, il faut se souvenir que les tarifs appliqués aux clients dits régulés sont toujours calculés selon les modalités fixées avant 2003 par le Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz. Les paramètres qui interviennent dans la formule de l'époque

sont systématiquement adaptés par le Ministère des Affaires Économiques.

En électricité, ce sont des paramètres relatifs à l'évolution des salaires et du prix des combustibles utilisés en centrales électriques. En gaz, il s'agit des paramètres prenant en compte l'évolution des salaires et l'évolution du prix du gaz naturel sur les marchés.

En 2005, le prix moyen du kWh électrique basse tension vendu s'est élevé à 0,1312 €/kWh, en hausse de 8,7 % par rapport à 2004.

En ce qui concerne le gaz naturel pour les usages résidentiels, le prix moyen du kWh vendu s'est élevé à 0,035969 €/kWh, soit une hausse de 15,53 % par rapport à 2004.



**“ Des tarifs pour toute l'année, c'est une assurance de stabilité ”**

“ Oui, c'est certain, il s'agit d'un travail qui se réalise dans l'ombre et nous ne rencontrons jamais les consommateurs. Mais le fait de ne pas être en contact avec eux n'y change rien : c'est bien à leur profit que nous travaillons. Grâce à ce travail, ils sont assurés de la stabilité des tarifs sur une période annuelle, ce qui est plus particulièrement intéressant pour les consommateurs professionnels ”.

*Toute l'année, les collaborateurs du service financier jonglent avec les chiffres, établissent des budgets, les soumettent au régulateur (la CREG), surveillent leur respect. Certes, comme ils le disent eux-mêmes, il s'agit d'un*

*travail de fourmi. Mais, ô combien important : en étant la seule intercommunale mixte à voir ses tarifs approuvés pour la durée d'une année (voir ci-contre), Sibelga peut garantir à ses clients et fournisseurs que la part payée pour*

*le transfert des énergies sur les réseaux de distribution sera stable. De quoi pouvoir estimer avec précision le poste "énergie" dans leurs prévisions, ce qui est un véritable atout tant pour les clients professionnels que pour les fournisseurs !*





## LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

*2005 restait une année de transition pour les missions de service public.*

***Pour le financement des missions de service public que les ordonnances ont confiées à Sibelga, le prélèvement de l' "article 26" reste partiel.***

Les ordonnances organisant les marchés de l'électricité et du gaz naturel en Région de Bruxelles-Capitale définissent des missions de service public qui sont confiées au gestionnaire des réseaux de distribution.

De ce point de vue, l'exercice 2005 fut particulièrement important. Dans le courant de cette année, les services propres de Sibelga ont progressivement pris en charge ces missions. L'exécution technique et pratique des missions concernant l'éclairage public et la cogénération sont du ressort de la filiale Sibelga Operations. Cette filiale à cent pour cent

de Sibelga a accueilli en son sein le personnel d'Electrabel concerné par ces activités.

La fourniture d'électricité et de gaz aux clients résidentiels et mixtes reste confiée par Sibelga à la société associée et ce jusqu'à l'ouverture complète du marché début 2007.

Le système de financement propre des missions est en phase transitoire. Le principe est un enrôlement mensuel d'un droit (dit "article 26") qui est perçu auprès des fournisseurs d'électricité et de gaz naturel pour chacun de leurs clients.

Depuis, le 1<sup>er</sup> juillet 2004, Sibelga perçoit ces droits pour 75 000 points de fourniture libéralisés. En 2005, ceci représentait une somme de 13,1 millions d'euros. Pour voir ce système fonctionner à plein rendement, Sibelga devra attendre l'exercice 2007 et l'extension de la libéralisation à la clientèle résidentielle. A ce moment, l' "article 26" représentera un enrôlement annuel de l'ordre de 21,5 millions d'euros.



Sibelga a repris en main avec succès la mission relative à l'éclairage public.

***2005 était une année de défi pour Sibelga en matière d'éclairage public. D'une part, l'ensemble de l'activité, y compris son volet opérationnel, a été concentré dans Sibelga Operations. D'autre part, le programme était particulièrement ambitieux. Certains des objectifs fixés pour 2006 sont déjà atteints.***

Sibelga entend être un véritable partenaire des communes en matière d'éclairage public.

L'éclairage public est à la croisée de nombreuses préoccupations d'intérêt collectif et de proximité : embellissement de la ville, sécurité, mobilité et vie commerciale des quartiers. Le législateur bruxellois a choisi de confier à Sibelga, parmi ses autres missions de service public, l'éclairage des voiries communales. Le patrimoine est considérable puisqu'il se compose

d'un peu plus de 68 000 luminaires qui éclairent les voiries communales de la Région de Bruxelles-Capitale.

Sibelga est le seul gestionnaire de réseaux de distribution du pays à s'être vu confier par les communes le développement et la gestion de leurs installations d'éclairage public.

Les deux activités principales relatives à l'éclairage public sont, d'une part, l'entretien systématique et le dépannage des installations existantes par les équipes de maintenance, d'autre part, le renouvellement et l'extension du parc, depuis la conception de nouveaux équipements par le bureau d'études jusqu'à l'installation par les équipes techniques.

Au sein même de la filiale Sibelga Operations, ces activités mobilisent une trentaine de personnes, assistées par cinq entreprises sous-traitantes principales.

En 2005, Sibelga a relevé deux défis majeurs qui constituaient des étapes incontournables dans la prise en charge de l'éclairage public.





### 2005 a été marquée par l'adoption d'un financement nouveau de l'éclairage.

Le premier défi procède d'une modification essentielle du mode de financement. 2005 fut le premier exercice complet où le régime de financement de l'éclairage public dépendait de l'Article 26 (voir page 14, titre "financement des missions de service public"). Le budget disponible par ce biais fut de 6 millions d'euros pour l'investissement et 500 000 euros pour l'entretien systématique.

Etant donné que les études de projets communaux n'ont pas pu démarrer avant janvier 2005, l'utilisation du budget "article 26" à plus de 90 % (5,5 millions sur les 6 affectés) représente une réelle performance. Vu les délais d'étude, de commande et de travaux, un tel résultat n'a pu être atteint que moyennant un rythme de travail élevé de tous les services concernés. Pour mémoire, à l'échéance 2007, quand le droit (article 26) sera prélevé sur l'ensemble des points de fourniture d'électricité aux consommateurs (autrement dit, à la libéralisation complète du marché en janvier 2007), le budget annuel affecté à l'éclairage public devrait être de l'ordre de 15 millions d'euros. Il couvrira, à ce moment, la totalité des besoins en ce qui concerne le renouvellement des infrastructures, leur entretien et leur consommation d'électricité.

### Le personnel en charge de l'éclairage public est désormais en Sibelga Operations.

L'autre défi marquant de l'exercice 2005 a été le transfert, en juillet, du personnel employé

par Electrabel vers la filiale Sibelga Operations. Jusqu'à ce moment, Sibelga assurait un rôle d'intermédiaire entre les communes et les services d'Electrabel chargés de l'exécution.

Au 1<sup>er</sup> juillet, ce sont 32 travailleurs qui ont été transférés d'Electrabel vers Sibelga Operations, dans le respect de leurs droits sociaux.

Issues de trois services différents d'Electrabel (bureau d'études, construction et exploitation), ces équipes ont été réunies en un service unique, dans un souci de coopération accrue. Le regroupement s'est avéré porteur et les effets s'en sont ressentis positivement dans les résultats engrangés sur le terrain.

### Dans certains domaines, les objectifs fixés pour 2006 ont été atteints dès 2005.

En 2005, tous budgets confondus, 2 941 nouveaux luminaires ont été remplacés dont près de 1 600 sur de nouveaux poteaux et 830 sur consoles en façade. L'objectif qui avait été initialement fixé pour fin 2006 de remplacer 3 000 points lumineux par an (ce qui représente un renouvellement annuel de 5 % du parc) est donc déjà atteint.

Toutes les dispositions sont prises pour que ce rythme soit maintenu. Ainsi, dès octobre 2005, les projets communaux à entreprendre en 2006 ont été mis à l'étude, ce qui a permis d'entamer les premiers travaux dès janvier.

Le plan de remplacement systématique des lampes s'est poursuivi lui aussi. De manière périodique, des campagnes de changement de toutes les lampes du parc d'éclairage public sont menées dans des zones géographiques déterminées. En 2005, 25 402 lampes ont ainsi été remplacées (contre 18 895 en 2004).





*Pascal Parent, (Responsable du service éclairage public) : "Fin 2005, suite aux chutes de neige "collante" sur les câbles et à la collision d'un véhicule avec un support d'éclairage, tout l'éclairage axial d'une grande artère d'Anderlecht s'est effondré au sol. Les réparations ont mobilisé les équipes pendant cinq jours. A l'avenir, avec les poteaux mobiles acquis récemment, Sibelga pourra, dans le même genre de circonstances exceptionnelles, réaliser une installation temporaire et conserver ses équipes plus disponibles pour les autres pannes résultant des intempéries".*

Il s'agit en l'occurrence d'éviter les pannes en intervenant avant que les lampes n'arrivent au terme de leur durée de vie.

En matière de maintenance, Sibelga a également maintenu le cap. Les visites périodiques et systématiques de chaque quartier permettent de détecter et de réparer près de la moitié des pannes avant même que les riverains ne les signalent.

#### **Sibelga respecte ses engagements de qualité et de rapidité d'intervention.**

En 2005, Ixelles, seule commune bruxelloise qui assumait encore elle-même cette mission, a chargé Sibelga de la maintenance de son éclairage public. C'est donc auprès des 19 communes bruxelloises que Sibelga remplit désormais sa mission de maintenance curative et d'intervention en cas de pannes. Pour l'année 2005, cela représente environ 8 000 interventions sur le terrain.

En 2004, le gestionnaire de l'éclairage public avait élaboré un document très circonstancié codifiant tous ses engagements en matière de qualité et de délais dans le dépannage de l'éclairage communal. Il s'engage ainsi à inter-

venir dans les cinq jours ouvrables ou plus tôt encore (2 jours) si la panne concerne une rue entière. Dans ce délai, 90 % des réparations sont effectuées en première intervention.

Cet engagement de résultats a été respecté durant l'exercice 2005. Il faut d'ailleurs observer qu'à l'issue des huit premiers mois, les scores n'étaient pas loin de 100 %. Les indicateurs se sont ensuite dégradés, ce qui s'explique par un ensemble de circonstances qui ont fait monter en flèche (multiplication par deux) le nombre de pannes signalées. Ainsi, le seul mois de décembre a cumulé à lui seul un quart des pannes de l'année. Les équipes mobilisables n'ont pas suffi, d'autant que se posait un problème de qualité dans les prestations du principal entrepreneur extérieur concerné.

Au-delà de l'effet exceptionnel des circonstances, Sibelga a veillé à ce que soient prises des mesures structurelles. D'une part, le suivi des entrepreneurs extérieurs est renforcé et systématisé. D'autre part, Sibelga a fait l'acquisition de dix poteaux sur socles démontables qui peuvent constituer une solution temporaire en cas d'incident important. (voir encadré).



### Sibelga met à jour la banque de données "éclairage public".

Pour une meilleure vision du parc d'éclairage, Sibelga a initié en 2005 une grande opération de mise à jour des données relatives aux installations techniques. Les informations provenant des intercommunales du passé étaient disparates, voire incomplètes, ce qui entraînait des pertes de temps et d'efficacité lors des interventions des équipes de Sibelga. Une grande campagne de systématisation des données a donc été initiée. Elle doit s'achever dans le courant de l'année 2006.

Un budget de 300 000 euros y est consacré. Deux sociétés extérieures réalisent le relevé des données alphanumériques ainsi qu'une nouvelle cartographie incluant toutes les informations techniques. La méthode utilisée

est relativement sophistiquée : un véhicule équipé de caméras vidéos sillonne les rues de Bruxelles, tout en enregistrant les données de positionnement par GPS avec une exactitude de l'ordre de 30 centimètres. Tout équipement est ainsi localisé avec précision alors que des équipes à pied apportent le complément d'information nécessaire par exemple, sur les équipements qui ne sont pas visibles (contenu des coffrets, ...).

Cette mise à jour et cette globalisation des informations techniques constitue une garantie pour l'avenir, d'une part d'une meilleure gestion globale de l'éclairage public, d'autre part d'une meilleure capacité d'intervention sur le terrain, l'une et l'autre nécessitant une connaissance approfondie du positionnement des équipements et des données les concernant.





## ZOOM



### “ Nous sommes le partenaire des communes ”

Comme dit par ailleurs, le fonds de renouvellement et d'extension des installations disposait en 2005 d'un budget "article 26" de 6 millions d'euros, qui a été utilisé à hauteur de 95 %. Si on y ajoute les dépenses réalisées par certaines communes en dehors de ce budget, ce ne sont pas moins de 9 millions d'euros qui ont été investis dans de nouveaux équipements en 2005. Ces travaux constituent, bien entendu, un des volets privilégiés de la collaboration avec les communes.

Une illustration tout aussi évocatrice de ce dialogue avec les partenaires communaux fut l'organisation de quatre demi-journées de séminaire technique en octobre et novembre 2005 avec les professionnels des communes.

#### Conseiller les communes

L'établissement de "Plans Lumière" est un des axes majeurs du partenariat avec les communes. Ces schémas directeurs, établis pour une période de 15 ou 20 ans, sont encore très peu répandus en Belgique. Bénédicte Collard, Ingénieur éclairage public & URE : "Nos services peuvent apporter leur expérience dans l'établissement des Plans Lumière. Nous avons déjà une très grande expérience des besoins communaux, des règlements en vigueur, de la conception et du dimensionnement des installations ou encore des contraintes techniques d'un éclairage de qualité. Aujourd'hui, nous complétons notre offre d'expertise aux communes, en y intégrant le long terme. Cette approche va de soi dans un domaine où les installations ont une durée de vie proche d'une trentaine d'années. Il n'est pas question de nous substituer aux prestataires privés ou aux concepteurs de luminaires,

mais bien de servir de facilitateur, par exemple dans l'établissement d'un cahier des charges... ”.

En 2005, Sibelga a ainsi accompagné la commune d'Ixelles dans la mise au point de son Plan Lumière par un bureau d'études spécialisé. Ce plan devrait commencer à se concrétiser en 2006. A l'occasion des illuminations des fêtes de fin d'année, les autorités de la commune ont souhaité présenter le projet à la population via un parcours didactique aux alentours de la Maison communale. En une vingtaine de minutes, munis d'une brochure et éventuellement accompagnés d'un ingénieur de Sibelga, les participants ont pu mieux appréhender les orientations du Plan Lumière ixellois, fil rouge qui va guider la commune pour les années à venir.

#### Un marché public unique

Dans son rôle d'assistance des communes, Sibelga a également réalisé, en 2005, un très important travail relatif à la préparation d'un grand marché public d'achat des luminaires et appareils d'éclairage. Dans le passé, les besoins en équipement faisaient l'objet de procédures d'achats individuelles pour chaque commune.

Sibelga reprenant cette mission, il est apparu plus rationnel et moins coûteux de centraliser ces achats. En concertation avec les communes, 23 catégories de luminaires, qui couvrent l'ensemble des besoins urbains, ont ainsi été sélectionnées. Chaque catégorie a fait l'objet d'un appel d'offres sur base d'un cahier de charges précis. Les communes conservent ainsi la liberté de choix esthétique parmi les équipements sélectionnés.

L'attribution d'un tel marché public est une première au niveau belge en matière d'éclairage. Sur base des nombreuses candidatures reçues, Sibelga étudie les qualités techniques et les prix des matériels. La procédure débouchera vers la mi-2006 sur l'attribution des lots aux mieux offrants.

## Les primes utilisation rationnelle de l'énergie ont rencontré un immense succès public.

**En 2005, l'impressionnant succès des primes "grand public" contrebalance le peu d'enthousiasme manifesté par les entreprises à cet égard. Le budget de 3 millions d'euros a été épuisé à plus de 90 %. Les communes ont largement profité de l'assistance aux audits proposée par Sibelga. Accru de 17 %, le budget utilisation rationnelle de l'énergie élaboré pour 2006 tient compte de ce succès.**

### Le bilan des primes utilisation rationnelle de l'énergie est globalement positif.

Elaboré en concertation avec le Gouvernement régional bruxellois, le programme 2005 de promotion et d'encouragement de l'utilisation rationnelle de l'énergie était très ambitieux. Son budget était établi à trois millions d'euros à distribuer en primes contre seulement un million en 2004. Globalement, au 30 mars 2006, compte tenu des dossiers et transferts financiers en cours, ce budget avait été utilisé à 92 %. A ces trois millions d'euros, il convenait d'ajouter 450 000 euros, non attribués sous forme de primes, mais affectés au financement de personnel d'accompagnement pour les communes et pour la cogénération, ainsi qu'à une campagne générale d'information.

Le succès des primes est néanmoins très contrasté selon les catégories d'attributaires (particuliers, personnes morales, pouvoirs publics locaux). L'engouement considérable pour les primes accordées aux particuliers a été contrebalancé par le relatif peu d'enthousiasme manifesté par les personnes morales (entreprises). Détectée très tôt, la tendance a justifié un réajustement des enveloppes respectives dans le courant de l'année.

Alors que 1,235 million d'euros et 860 000 euros devaient être respectivement consacrés aux personnes morales et aux particuliers, les proportions ont été largement inversées dans le courant de l'année, tout en restant dans une enveloppe globale identique. L'enveloppe destinée aux pouvoirs locaux a, elle, été maintenue à un niveau identique de 905 000 euros.

### Les primes ont rencontré un immense succès auprès des particuliers.

2 051 primes pour les chaudières (chaudières HR TOP et chaudière HR+), 73 pour les chauffe-eau, 2 000 pour les congélateurs, 5 500 pour les frigos, 6 000 pour les lave-linge, 664 pour les installations de régulation et 56 pour les collecteurs solaires : les primes accordées aux particuliers pouvant apporter la preuve de l'achat d'équipements moins énergivores ont rencontré un immense succès en 2005. Ce ne sont ainsi pas moins de 16 321 dossiers qui ont été acceptés et qui ont fait l'objet d'un versement de prime.

Initialement fixé à 860 000 euros, le budget a été ensuite porté dans le courant de l'année à 1,39 millions d'euros et, finalement, 1,64 million d'euros qui ont été attribués pour l'ensemble des primes aux particuliers.

### Les entreprises sont restées timides.

A la mi-mai 2005, aucune personne morale n'avait encore introduit de dossier lui permettant de bénéficier d'une prime, alors que le budget global destiné aux entreprises était initialement fixé à 1,235 million d'euros pour 2005. Ce peu d'intérêt, alors que d'autres primes - voir plus haut - rencontraient un grand succès, a justifié un réajustement du budget à la baisse jusqu'à 705 000 euros. Finalement, 266 978 euros ont été attribués.



Ce résultat décevant est néanmoins riche d'enseignements. D'une part, en Région de Bruxelles Capitale, deux programmes différents coexistaient, l'un géré par l'IBGE et l'autre par Sibelga. En 2006, un seul programme est établi pour les personnes morales, financé par Sibelga et géré par l'IBGE. D'autre part, le second problème est plus structurel et est lié aux spécificités de l'activité économique en Région bruxelloise et plus particulièrement du secteur tertiaire. Souvent, les propriétaires des infrastructures ne voient pas l'intérêt d'investissements dont les économies financières reviendront aux locataires auxquels sont adressées les factures de consommation. Les locataires, eux, rechignent à faire des investissements sur des équipements qui ne sont pas les leurs et qui ne s'amortiront que sur le long terme. Une partie importante du financement "personnes morales" en 2005 a d'ailleurs été consacrée à des remplacements de chaudières collectives dans le logement,

là où l'investisseur peut profiter directement des économies générées.

### Sibelga a rempli sa mission d'assistance et de partenariat avec les communes

Un volet du programme Utilisation rationnelle de l'énergie 2005 était spécialement consacré aux pouvoirs publics locaux. Le budget de 905 000 euros prévu pour ce poste a été très légèrement dépassé. Des ingénieurs ont été affectés pour trois équivalents temps plein à cet accompagnement relatif au relighting, à la climatisation et au chauffage. Leur mission consiste en grande partie à assurer une assistance consultance directe aux communes. Dans un premier temps, l'objectif est de conseiller et de déterminer quels bâtiments méritent d'être analysés en détail. Dans un second temps, des primes sont accordées pour les audits. Il ne s'agit pas de remplacer les professionnels des bureaux d'études



**“ Nous renseignons les consommateurs qui veulent profiter des primes d'URE ”**

“ Les gens qui nous appellent font partie de deux grandes catégories : ceux qui ont déjà acheté des appareils et veulent savoir s'ils ont droit à une prime Utilisation Rationnelle de l'Energie et ceux qui prennent la précaution de se renseigner avant l'achat ”.

**“ Nous sommes deux pour traiter les demandes de primes et nous recevons chaque jour de très nombreuses demandes de renseignements et de conseils ”**

*Sibelga a effectivement pour mission la gestion des primes attribuées pour l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (voir ci-contre). Autant de dossiers à traiter administrativement et qui demandent parfois une prise de*

*contact écrite avec les demandeurs si les informations sont incomplètes. Au-delà, Sibelga remplit une mission de conseil : pour les équipements ménagers, les questions sont souvent simples, portant sur l'agrégation ou pas*

*d'un appareil ; par contre, pour les chaudières au gaz naturel et, aujourd'hui, l'isolation, ou la production d'électricité photovoltaïque, les dossiers sont parfois plus complexes et nécessitent un conseil technique.*





(un certain nombre d'entre eux avaient été agréés dans le cadre de l'attribution des primes) mais bien de jouer un rôle de facilitateur dans les contacts de ces intervenants privés avec les communes.

Près de 70 audits ont ainsi été réalisés sur des bâtiments, locaux, équipements et infrastructures communales. La troisième étape est la mise en œuvre des résultats des audits. La moitié de ceux réalisés en 2005 vont conduire à des réalisations concrètes qui obtiendront elles-mêmes des primes. Au début de l'année 2006, une vingtaine de cahiers des charges étaient en cours de constitution. Il s'agit d'un taux exceptionnel de réalisations. Le programme que Sibelga a initié pour ses partenaires communaux est donc un succès sur toute la ligne, tant pour les pouvoirs locaux (qui pourront tabler sur de futures économies) que pour les acteurs économiques (bureaux d'études et sociétés d'engineering).

#### Le budget Utilisation rationnelle de l'énergie établi pour 2006 est en hausse.

Le budget établi pour l'exercice 2006 a été porté à 4,075 millions d'euros, soit une progression de 17 % par rapport à 2005. 3,625 millions seront utilisés sous la forme de primes. Le bilan de l'exercice 2005 a été pris en compte pour établir ce budget.

Ainsi, vu le succès de l'année précédente, le poste consacré aux particuliers est porté à 1,7 million d'euros. En outre, de nouvelles primes ont été créées. Certes, celles qui concernent les équipements électroménagers et le chauffage sont maintenues, mais on peut imaginer que le parc à renouveler est de moins en moins important. De nouveaux postes sont ainsi créés comme une intervention dans le placement de systèmes de production

d'électricité par des cellules photovoltaïques (budget de 35 000 euros) et, surtout, dans l'isolation de toitures (300 000 euros), un gisement considérable d'économies d'énergie.

Pour ce qui est des primes destinées aux personnes morales, l'accent est mis sur le secteur du logement collectif (budget de 650 000 euros).

Enfin, du côté des pouvoirs locaux, après une année 2005 où de nombreux audits ont été menés, ce sont les réalisations sur le terrain en éclairage et HVAC qui mobiliseront la plus grande partie des primes 2006.

#### Un nouveau projet de cogénération est opérationnel. Il fait figure de pilote.

En matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, Sibelga a continué à promouvoir la cogénération auprès de partenaires spécifiques auxquels une collaboration est proposée. Pour mémoire, la cogénération consiste à produire conjointement de l'électricité et de la chaleur, en réduisant d'autant la consommation de combustible.

Les cogénérations exploitées par Sibelga sont d'ailleurs les seules installations qui, en Région de Bruxelles-Capitale, se voient attribuer des certificats verts. Sibelga finance et exploite l'installation et injecte l'électricité sur son réseau (notamment pour compenser ses pertes de réseau). La chaleur est proposée et vendue à des tarifs avantageux aux clients.

En fin d'année 2005, deux nouvelles unités de cogénération ont été mises en service dans des immeubles à appartements (logements sociaux) sur le territoire de la commune de Jette (Esseghem). Il s'agit de petites unités d'une puissance électrique de 140 kW (voir encadré). Pour Sibelga, il s'agit d'une expérience pilote intéressante. Si elle se révèle positive, elle peut mener au développement de nombreuses autres installations de petite cogénération du même type.

Avec les deux nouvelles unités d'Esseghem, Sibelga exploite désormais 18 installations de cogénération pour une puissance totale légèrement supérieure à 18 MW. L'objectif à moyen terme est de disposer d'une capacité électrique installée de l'ordre de 25 à 30 MW. Plusieurs grands projets sont toujours à l'étude, mais la petite cogénération, si elle s'avère rationnelle économiquement, pourrait également constituer une piste privilégiée.

## Mesures sociales

**En 2005, les prestations sociales assurées par Sibelga ont représenté un budget de l'ordre de 9,5 millions d'euros.**

L'ordonnance sur le droit à l'énergie pour les clients résidentiels prévoit un ensemble de mesures que l'associé Electrabel a mises en œuvre en 2005 sous la surveillance de Sibelga. Il s'agit de :

- Un processus de recouvrement des factures laissant un délai suffisant pour le paiement et la négociation éventuelle d'un plan de

paiement a été défini. A titre d'exemple, Sibelga a envoyé 541 520 rappels et 563 000 mises en demeure en 2005. Sibelga a également accordé près de 34 000 délais de paiement pour des sommes supérieures à 13 millions d'euros (à comparer avec les chiffres de 2004 : 18 800 délais pour 8,2 millions d'euros).

Arrêtée au 31 décembre 2005, la situation était de 11 200 paiements en attente, représentant une somme de 3,4 millions d'euros.

- A défaut de paiement ou de respect du plan de paiement, le placement d'un limiteur de 6 ampères est prévu. Plus de 14 000 ménages ont été concernés en 2005. Les coûts de mise en place et d'enlèvement des limiteurs sont pris en charge dans le budget.
- Un tarif social spécifique est accordé à certaines catégories de clients, soit un avantage annuel moyen pour le bénéficiaire de 79,11€ (HTVA). En Région de Bruxelles-Capitale, 19 322 ménages bénéficient de ce tarif en électricité et 9 297 ménages bénéficient du tarif social spécifique en gaz naturel.



**“ Pour que la cogénération soit une opération win-win, le dossier doit bien être étudié ”**

“ Dans le cas des immeubles à appartements d'Esseghem, comme dans tous les dossiers d'installations de cogénération, nous avons mené des analyses technico-économiques très poussées. C'est une condition sine qua non si on veut que tout le monde y gagne. Il n'est pas question, en effet, de faire de la cogénération si elle n'est pas rentable pour le client et pour nous. Et c'est la seule manière pour que la cogénération soit aussi rentable pour l'environnement en assurant une production efficace et combinée de chaleur et d'électricité ”.

*Pour les immeubles d'Esseghem, Sibelga a réalisé toute l'étude et pris en charge les formalités administratives d'autorisation. Le Foyer Jettois a mis les emplacements nécessaires à disposition de Sibelga, qui a assuré*

*tout l'investissement. La chaleur résultant de la production combinée est injectée dans les installations qui chauffent deux immeubles regroupant un total de plus de 400 logements. L'avantage pour le Foyer est un tarif*

*plus avantageux sur la chaleur récupérée, sa facture d'électricité étant inchangée, est un tarif plus avantageux sur la chaleur récupérée. Autrement dit, elle est moins chère que si elle avait dû être produite séparément.*



## Service Ombudsman

Conformément aux ordonnances de 2001 et 2004 organisant le marché de l'énergie, le Conseil d'administration a approuvé en décembre 2004 la mise en place et le règlement de fonctionnement du service Ombudsman.

Pour son premier exercice, le service de médiation a enregistré plusieurs centaines de demandes d'intervention, soit par écrit, soit par téléphone, soit par e-mail, soit par visite.

Seuls quelque 199 dossiers ont été ouverts suite à la réception d'un écrit ou à une demande verbale introduite sur place.

Les dossiers ne peuvent être ouverts sur appel téléphonique puisque cette forme de recours est exclue du règlement de fonctionnement.

Après un premier examen, un certain nombre de plaintes (90 dossiers) ont été déclarées irrecevables car ne respectant pas les conditions d'admissibilité. Selon le cas, ces plaintes ont été dirigées vers les services "clientèle" ou "travaux clients" de la société associée

ou vers les clients et les fournisseurs lorsque le recours concernait les deux autres Régions du pays.

Les 109 plaintes recevables ont presque toutes été traitées dans les délais prévus. La plupart se sont résolues en faveur du client. 9 dossiers n'ont pu être résolus dans les délais.

Après une année de fonctionnement, le service Ombudsman arrive à la conclusion que nombre de plaintes auraient pu être évitées si :

- le temps d'attente lors des appels téléphoniques pouvait être fortement raccourci ;
- les plages horaires des bureaux d'accueil clientèle pouvaient être étendues ;
- la communication entre les services commerciaux et les services d'exploitation des réseaux ne se dégradait pas dans le cadre de l'ouverture du marché, au détriment du client ;
- un effort pouvait être consenti en vue d'un meilleur suivi et d'un plus grand professionnalisme dans le traitement des dossiers.



**“ Notre surveillance permet que les consommateurs ne soient pas privés longtemps d'électricité ”**

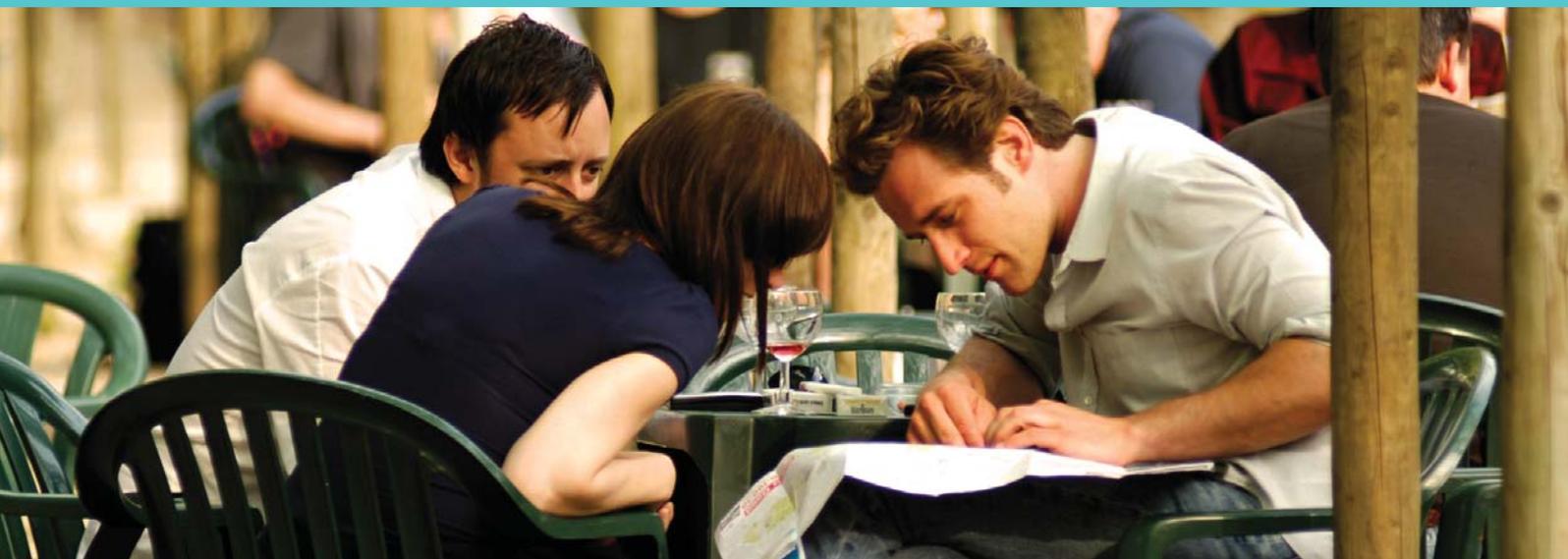
“ Il y a en permanence quelqu'un au dispatching haute tension. C'est normal, il faut être prêt à envoyer des équipes pour qu'une panne éventuelle dure le moins longtemps possible. Avec le télécontrôle, nous connaissons souvent le problème avant même qu'un consommateur ne téléphone. Nos écrans nous le signalent. Et, dans certains cas, nous pouvons même rétablir le courant par télécommande ”.

*L'opérateur du Centre de Conduite (ou dispatching) se charge effectivement de surveiller l'ossature principale des réseaux électricité et gaz naturel sur ses écrans. Les "nœuds" du réseau (accès, gros points de fourniture et de*

*répartition, cabines de transformation, etc.) sont confiés à sa vigilance. Grâce à la télésurveillance, il est possible de connaître avec précision, à distance, la situation réelle du réseau.*

*De plus en plus, il n'est plus nécessaire d'envoyer des équipes sur place : la télégestion permet de télécommander l'appareillage de réseau pour le mettre ou le remettre en service.*





## LA GESTION TECHNIQUE DES RÉSEAUX

La période où la gestion technique des réseaux était déléguée à Electrabel se termine.

***En 2005, dans le respect des accords de 2003 avec le partenaire privé, la gestion opérationnelle des réseaux restait confiée à Electrabel, sous la conduite de Sibelga. Ce modèle changera en septembre 2006.***

Durant l'année 2005, la gestion technique des réseaux a été assurée par Netmanagement réseaux Bruxelles dans le respect du modèle conçu en 2003 entre les actionnaires, communes et partenaire privé.

C'est au sein de Sibelga qu'ont été définies les orientations stratégiques principales qui ont permis aux équipes de la société associée

Electrabel d'établir un plan d'investissement élaboré en concertation avec l'IBGE.

Fin de l'année, Electrabel, Interfin et Sibelga ont convenu d'accélérer le calendrier, initialement prévu dans les accords de 2003, de séparation des activités de gestion et d'exploitation technique des réseaux de l'intercommunale des autres activités d'Electrabel.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2006, les activités et le personnel de Netmanagement Réseaux Bruxelles seront définitivement reprises par Sibelga.

Cette nouvelle organisation de l'ensemble des activités du gestionnaire de réseaux de distribution au sein d'une même entité aura l'avantage d'une plus grande efficacité et d'une cohérence supérieure en vue d'assumer dans l'indépendance les larges missions qui sont confiées à Sibelga.



## Réseau de distribution d'électricité

**Près de 32 millions d'euros ont été investis en 2005 dans le réseau de distribution d'électricité géré par le gestionnaire de réseaux de distribution bruxellois.**

Alors que le réseau total de distribution est composé de 6 260 kilomètres, près de 116 kilomètres de câbles ont été posés au cours de l'année, qu'ils viennent en remplacement ou en extension du réseau existant : 56 kilomètres relevaient de la moyenne tension et 60 kilomètres de la basse tension.

Au cours de l'année 2005, le poste de fourniture "Minimes" 5KV (Centre Ville) a fait l'objet d'une rénovation complète. L'ancien équipement datant des années 60 a été remplacé. La structure du poste a été rationalisée à cette occasion. Les postes de répartition "Europe" (sous la tour des pensions) et "Tacquet" (près de l'église de Laeken) ont été rénovés entièrement. Des extensions ou des renouvellements partiels ont été réalisés dans d'autres postes, notamment "Drogenbos à Forest", "ULB Campus de la Plaine" et "Volta" (Ixelles). Sept transformateurs de mise à la terre ont été placés dans des postes où le neutre était isolé. Vingt-deux nouvelles cabines de transformation ont été équipées et des travaux d'investissement ont été réalisés dans 164 cabines réseau existantes. Ces travaux vont d'une rénovation

complète au remplacement d'un des éléments, tel qu'un tableau haute tension ou basse tension ou encore un transformateur.

Comme chaque année, de gros efforts ont été fournis en vue de l'élimination des transformateurs à l'askarel (PCB). En 2005, 91 postes ont été traités dans le région de Bruxelles-Capitale. Il restait, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, 182 transformateurs à l'askarel à éliminer. Sibelga respecte ainsi à la lettre le plan d'étalement dans le temps établi en concertation avec la Région de Bruxelles-Capitale. Pour mémoire, l'échéance légale pour l'élimination des transformateurs à l'askarel était la fin d'année 2005. Des dérogations avaient été accordées aux gros utilisateurs, moyennant de tels plans d'étalement. L'objectif était d'étendre dans le temps la demande de nouveaux équipements à laquelle les fournisseurs n'auraient pu répondre.

### Branchements basse tension

- 892 nouveaux raccordements
- 305 remplacements suite à un défaut
- 679 travaux divers (renforcements, déplacements)

### Compteurs basse tension

- 7 514 placements de nouveaux compteurs
- 5 178 remplacements systématiques
- 2 502 déplacements / renforcements
- 789 remplacements.

## Réseau de distribution du gaz naturel

**18,5 millions d'euros ont été investis en 2005 dans le réseau de distribution du gaz naturel géré par le gestionnaire de réseaux de distribution bruxellois.**

En 2005, alors que le réseau de gaz naturel comprend 2 816 kilomètres, 5,5 kilomètres de canalisations ont été posées en moyenne pression et 42 kilomètres en basse pression. L'essentiel de ces poses (37 kilomètres) en basse pression s'inscrivent dans le plan de renouvellement de réseau (remplacement de la fonte et du fibrociment par du polyéthylène), le solde étant des extensions et renforcements de réseau.

30 postes de détente ont été installés en 2005 chez les clients.

### Branchements

- 778 nouveaux branchements
- 246 remplacements suite à un défaut
- 2 800 branchements basse pression transférés dont 1700 complètement renouvelés suite au renouvellement du réseau

### Compteurs

- 5 100 placements de nouveaux compteurs
- 1 000 compteurs renforcés ou déplacés
- 14 530 remplacements systématiques de compteurs vieux de plus de 30 ans (arrêté royal du 3 janvier 1989).



**“ En vérifiant le réseau de conduites de gaz naturel, nous contribuons à la sécurité de tous ”**

“ Je marche à peu près six ou sept kilomètres par jour. Avec cet appareil sondeur, je peux détecter les fuites et, selon leur ampleur, les signaler immédiatement ou, dans le cas des très petites, établir un rapport qui permettra une surveillance et une maintenance en temps utile. Oui, c'est certain, je participe à ma manière à la sécurité de tous les bruxellois ”.

*Pour contrôler les 2 800 kilomètres du réseau de distribution du gaz naturel, ils sont deux. Ils parcourent un très grand nombre des rues de Bruxelles afin qu'au moins 20 % du réseau soit contrôlé chaque année. Ils opèrent sur base des plans de*

*détails des installations même si, expérience oblige, la carte reprenant toutes les canalisations de gaz naturel est en partie gravée dans leur mémoire. Tous les relevés sont importants car ils permettent d'établir des statistiques et de disposer*

*d'indicateurs qui, dans le futur, peuvent orienter des interventions techniques : remplacement de certaines conduites, sur base des indications relevées et de la densité de fuites réparées.*





## Derrière les compteurs, une ruche.

***Vus par les clients, les nouveaux  
branchements ou raccordements,  
les ouvertures ou fermetures de compteurs,  
leur renforcement ou remplacement  
s'apparentent à des formalités.  
Pour qu'il en soit ainsi, ce sont 160 per-  
sonnes qui se démènent au quotidien.***

Bruxelles est une ville en continuelle mutation. Chaque jour, des immeubles ou des logements individuels sont construits ou aménagés ; chaque jour, des centaines de particuliers et d'entreprises déménagent ; chaque jour, des manifestations publiques sont organisées ; chaque jour aussi, malheureusement, des Bruxellois connaissent des difficultés sociales.

Ce formidable brassage propre à la communauté urbaine a des conséquences directes sur la gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel. Entreprenants et mobiles, les Bruxellois attendent de leur distributeur qu'il soit aussi souple et réactif qu'eux ! Sur le plan technique, il importe que la fourniture physique de l'électricité et du gaz naturel suive vite et bien le mouvement perpétuel des Bruxellois.

Pour mémoire, le gestionnaire de réseau de distribution est responsable du réseau jusqu'aux compteurs des particuliers et des entreprises. A la demande des consommateurs, Sibelga réalise donc les installations ou modifications de raccordements et compteurs qu'implique la mobilité des Bruxellois. Que ceux-ci considèrent ces travaux comme une formalité est une marque de reconnaissance pour les 160 travailleurs du service "Travaux

clientèle". En 2005, ils faisaient toujours partie de l'entité "Netten - Réseaux - Bruxelles" d'Electrabel. Ils seront intégrés dans Sibelga dès septembre 2006.

## Bruxelles vit et évolue. Son réseau et les branchements s'adaptent au même rythme.

Compte tenu de la compétence du gestionnaire des réseaux de distribution "jusqu'au compteur" évoquée auparavant, Sibelga est le seul interlocuteur pour les consommateurs bruxellois qui souhaitent de nouveaux branchements ou la modification de branchements existants. Entre l'introduction d'une demande et la planification du chantier, le délai moyen est d'un mois.

Ce sont ainsi pas moins de 15 à 20 dossiers qui, chaque jour, sont ouverts et suivent ensuite leur trajet : étude technique, offre faite au client en concordance avec les tarifs validés par les autorités régulatrices et, dès paiement, programmation et réalisation pratique du chantier. Une grosse vingtaine de conducteurs et surveillants de travaux suivent ainsi les opérations menées sur le terrain par une quinzaine d'équipes d'entrepreneurs sous-traitants. Ils jouent souvent le rôle de personnes relais auprès la clientèle.

Depuis 2005, deux équipes de travaux constituées d'agents propres à Sibelga sont également opérationnelles. La fonction essentielle de ces équipes est la formation : le passage par la réalité du terrain permet de former les surveillants et conducteurs de travaux de demain. Au total, et sans compter le personnel extérieur, 35 membres du personnel sont ainsi mobilisés sur des dossiers de branchements qui, en 2005, ont représenté près de 6 000 chantiers.



L'évolution d'un parc de plus d'un million de compteurs multiplie le nombre d'interventions.

Sibelga, en vertu de sa compétence "jusqu'au compteur", est à la tête d'un parc de plus d'un million de raccordements d'électricité et de gaz naturel. Dans le contexte urbain bruxellois, ceci implique d'incessantes modifications et évolutions qui, à elles seules, mobilisent une centaine de personnes.

Les opérations concernant la gestion de ce parc sont très nombreuses. Afin de pouvoir garantir un comptage exact, le parc des équipements est renouvelé au rythme moyen de 13 000 compteurs par an tant en électricité qu'en gaz naturel. Ainsi, en 2005, près de 12 000 compteurs ont été installés dans des immeubles nouveaux ou rénovés. Près de 6 000 interventions ont été consenties pour adapter des compteurs, le plus souvent pour les renforcer.

Chaque jour, près de 400 compteurs doivent être "fermés" ou "ouverts" physiquement quand la succession administrative n'est pas possible. La succession administrative est celle qui ne nécessite pas d'intervention : nouveau et ancien clients remplissent ensemble les déclarations de changement et les relevés de compteurs. Ces interventions "physiques"

sont toujours plus nombreuses avec la libéralisation. Celle-ci multiplie les cas où établir des dossiers ne suffit pas lors du changement de client ou de fournisseur ; la fermeture et l'ouverture physique du compteur sont également nécessaires. Enfin, nombre de compteurs étant encore équipés de fusibles et non de disjoncteurs (des conditions très favorables sont proposées pour apporter les modifications nécessaires), une garde 24 heures sur 24 est établie et intervient une centaine de fois par mois pour remplacer les fusibles.

Sibelga doit également remplir des missions peu agréables.

Malheureusement, dans certains cas, Sibelga doit assurer, à la demande de fournisseurs, la fermeture de compteurs d'entreprises mauvaises payeuses.

Pour les particuliers qui connaissent des difficultés de paiement, Sibelga prend en charge la pose des limiteurs six ampères (voir missions de service public - mesures sociales - page 23). En 2005, pas moins de 10 000 de ces limiteurs ont dû être placés. Dans ces dossiers, Sibelga collabore avec les centres publics d'action sociale. Pour les agents spécialement formés et pouvant négocier le paiement, une visite réussie est bien entendu une visite où le limiteur n'a pas été posé.



## ZOOM



Une mission très particulière de Sibelga est la Sécurité des Installations Intérieures Gaz (SIIG). On pourrait s'en étonner puisque le gestionnaire de réseau n'est compétent que jusqu'au compteur. Vu les dangers du gaz naturel, lors des interventions concernant les compteurs, des agents d'Electrabel analysent les installations (vérification visuelle) et si, nécessaire, posent des scellés. Les objectifs sont la lutte contre les dangers du CO mais aussi la protection en général des locataires.

Une équipe spéciale prend en charge la pose des alimentations électriques pour les illuminations des fêtes de fin d'années, les foires, les marchés et diverses autres manifestations nécessitant des branchements temporaires.

L'activité est beaucoup plus importante qu'on ne pourrait le croire. Dans certains cas, il faut activer des coffrets permanents installés à la demande des autorités communales (marchés réguliers, par exemple). Dans d'autres cas, il faut réellement placer une alimentation spécifique à l'événement. Elle peut être de très grande taille.

Enfin, les événements ponctuels ne concernent pas que des manifestations.

A titre d'exemple, de très nombreux chantiers de travaux publics ou privés nécessitent chaque année des alimentations temporaires.



## L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL

L'évolution du contexte institutionnel a confirmé Sibelga dans sa volonté d'indépendance.

***La séparation effective entre acteurs concurrentiels du marché et gestionnaires de réseau de distribution deviendra vraisemblablement demain une obligation européenne.***

Les marchés de l'électricité et du gaz naturel en cours de libéralisation sont en construction depuis plusieurs années. Les différentes étapes font l'objet d'ajustements. 2005 a été marquée par une évolution majeure : de nombreux indices laissent augurer qu'à l'avenir, les autorités européennes exigeront, comme fondement des marchés concurrentiels, que les activités de production et de vente

soient séparées clairement de celles de gestion des réseaux. La gestion indépendante des réseaux restés en monopole apporte effectivement la garantie que les acteurs en concurrence sur le marché libéralisé seront traités équitablement.

La Région de Bruxelles-Capitale avait pressenti cette tendance et anticipé cette évolution. Les ordonnances du 19 juillet 2001 relative au marché de l'électricité et du 1<sup>er</sup> avril 2004 relative au marché du gaz naturel avaient été l'occasion pour la Région bruxelloise d'affirmer ses spécificités, tout en rationalisant les activités de distribution d'électricité et de gaz naturel dans un gestionnaire unique pour la Région.

Dès 2003, les modalités visant à transformer Sibelga en société entièrement indépendante des fournisseurs avaient été fixées. Aux côtés des communes, Electrabel, au départ actionnaire



à hauteur de 50 % de Sibelga, ne devait plus en détenir que 30 % au 31 décembre 2006 et sortir totalement du capital à la fin 2012. Les communes bruxelloises entendaient ainsi se retirer de l'activité concurrentielle de la vente d'énergie et se focaliser sur le domaine, d'intérêt collectif et régulé, de la gestion des réseaux.

**Les mouvements autour d'Electrabel ont accéléré le processus de séparation.**

***Un faisceau concordant de circonstances amène Sibelga à accélérer la procédure qui lui confère le statut d'entreprise indépendante de gestion des réseaux.***

L'évolution du contexte institutionnel évoqué n'est encore qu'une tendance, non encore traduite en droit européen. A elle seule,

elle ne justifiait pas qu'une modification intervienne à l'échelon national. Pour mémoire, c'est en Belgique que la séparation (l'unbundling) des réseaux est la plus avancée alors que la France ou l'Allemagne n'ont encore pris aucune mesure en la matière. Les circonstances de l'année 2005 propres à la Belgique ont pourtant accéléré et radicalisé cette procédure et son programme de mise en oeuvre.

D'une part, les organismes de régulation, dont la CREG, réclament cette indépendance. D'autre part, la philosophie du partenaire historique a évolué. Singulièrement depuis que SUEZ a lancé son Offre Publique d'Achat et d'Echange sur Electrabel et dans le cadre d'une "pax electrica" avec le Gouvernement belge, le Groupe français a semblé montrer moins d'intérêt pour les activités de réseau. Dans la foulée, il a accepté de revoir ses modalités de collaboration avec les intercom-

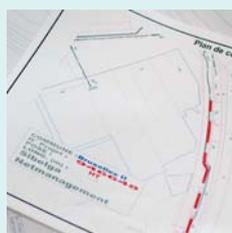
munes mixtes flamandes. Il n'y intervient plus qu'au titre de partenaire financier, actionnaire minoritaire des gestionnaires de réseau. Il abandonnera les activités opérationnelles à Eandis, la société unique créée pour la Flandre.

Dès lors, d'autant plus qu'à la faveur de l'OPA, les communes vont réaliser une plus-value sur leur participation en Electrabel et, donc, disposer d'une marge d'investissement importante, il a semblé opportun d'également accélérer et de radicaliser le mouvement d'indépendance de la gestion des réseaux en Région de Bruxelles-Capitale.

Les accords de séparation vont renforcer le positionnement autonome de Sibelga.

**Le timing fixé pour l'indépendance complète de Sibelga n'est pas modifié. Au contraire : la recomposition du paysage énergétique belge confirme Sibelga dans ses intentions initiales.**

Les étapes du retrait d'Electrabel des activités de gestion de réseaux en Région de Bruxelles-Capitale ne sont pas modifiées par le nouvel accord passé entre Electrabel et les action-



**“ Préparer un projet, c'est plus que de la technique. C'est aussi veiller à la sécurité et au confort de la population ”**

“ Le travail de project manager au bureau d'études nécessite bien entendu la mise en œuvre de connaissances techniques. Mais ce n'est pas tout. Notre travail s'accompagne d'un volet administratif de première importance. Il comporte essentiellement deux volets : d'une part, la coordination des travaux avec d'autres concessionnaires, susceptibles eux aussi de réaliser des chantiers qui peuvent être dérangeants ; d'autre part, établir tous les contacts avec les autorités pour que les chantiers soient sécurisés et que la mobilité reste assurée ”.

*L'ouverture d'un trottoir ou d'une rue pour une raison quelconque n'a jamais rien de très agréable pour les riverains. Il s'agit néanmoins d'un mal nécessaire à minimiser au mieux. C'est ainsi que*

*tout chantier est précédé d'une prise de contact avec une trentaine d'autres concessionnaires pour éventuellement coordonner plusieurs opérations en une seule ouverture de chaussée.*

*Tous les contacts sont également pris préalablement avec les communes, afin de garantir la sécurité générale de la population.*



naires communaux. Les communes seront actionnaires à hauteur de 70 % dès 2007 et à hauteur de 100 % en 2013.

En revanche, la restructuration de l'exploitation va prendre plus d'ampleur. Les accords de 2003 prévoyaient que, jusque 2013, l'entité "Netten - Réseaux - Bruxelles" d'Electrabel se verrait confier en exclusivité par Sibelga, et selon la politique déterminée par elle, la gestion quotidienne des infrastructures de réseaux. L'avantage, perdu suite à la restructuration intervenue au Nord du pays, était de pouvoir profiter d'économies d'échelle via les services "nationaux" d'Electrabel. Cette structuration avait néanmoins l'énorme désavantage d'un manque de fonctionnalité (deux organisations, deux responsabilités, une image floue).

Les nouveaux accords instituent que, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2006, Sibelga achètera la totalité des parts de la filiale d'Electrabel, Brussels Network Operations, qui regroupe les activités et le personnel (750 personnes) de l'exploitation des réseaux bruxellois. Une convention d'actionnaires entre Interfin (représentant les communes dans le capital de Sibelga) et Electrabel fixe les modalités de pilotage de Sibelga et ses filiales d'ici 2013.

Metrix étant une société joint-venture entre Sibelga et CIBE, il est logique qu'elle reste séparée de la nouvelle entité.

## Les nouveaux accords valident les choix passés de Sibelga.

### ***Ayant eu peu d'effet sur les opérations en 2005, les accords de restructuration n'en confirment pas moins Sibelga dans ses choix opérationnels.***

En soi, les opérations de l'exercice 2005 n'ont pas été impactées par les nouveaux accords négociés avec le partenaire privé. Néanmoins, elles apportent un éclairage nouveau à certains événements et valident les choix passés de Sibelga.

La réussite de la prise en charge complète de la cogénération et de l'éclairage public par Sibelga - le thème a été évoqué précédemment - est de bon augure pour la suite des événements. Il s'agit d'une preuve que le transfert peut se réaliser dans le respect de chacun et dans une efficacité opérationnelle garantissant le meilleur service.

Pour ce qui concerne les relevés de compteurs, le problème est déjà résolu puisque 2005 est la première année complète où Metrix, filiale indépendante de Sibelga, les a réalisés en toute autonomie.

La nouvelle situation implique de facto que Sibelga se dote d'une informatique indépendante puisqu'à terme il ne sera plus question de



recourir à celle d'Electrabel. Sibelga avait devancé cette nécessité. Au début de l'année 2005, une réflexion a d'abord été menée sur les nécessités informatiques du "business model" de Sibelga, entreprise autonome. Les premières réflexions ont ainsi été menées sur un système d'information qui soit propre à l'entreprise et qui réponde au besoin de ses missions indépendantes.

Ensuite, Sibelga a fait appel à un partenaire extérieur, Cap Gemini, pour définir son schéma directeur informatique. Enfin, pour sa mise en œuvre, Sibelga a opté pour une solution originale de "co-sourcing". Autrement dit, une équipe

d'une vingtaine de personnes constitueront une équipe interne à Sibelga qui gèrera l'informatique avec le soutien de ressources externes apportées par deux sous-traitants, l'un désigné pour l'infrastructure (Belgacom NSI) et l'autre pour les applications (Network Research Belgium).

Les enjeux de 2006 sont ainsi clairement définis par une convergence de défis : réussir la mise en place de la nouvelle structure opérationnelle et du nouveau business model, tout en les dotant d'un système informatique unique et poursuivre la préparation de la libéralisation complète du marché à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (voir plus loin).



**“ Nous étalonnons les compteurs. C'est indispensable pour l'exactitude des factures ”**

“ Nous faisons l'étalonnage des compteurs placés dans de nouvelles installations. De plus, tous les cinq ans, nous effectuons une vérification systématique des compteurs haute tension. Nous profitons de l'occasion pour vérifier l'installation, ses schémas, ses constantes. L'étalonnage et la vérification sont des garanties que la consommation facturée par le fournisseur est bien exacte ”.

*Dans un grand bâtiment comme, par exemple, un immeuble de bureaux, ce travail permet de mesurer avec exactitude la consommation globale au départ de la cabine à haute tension et donc, en déduisant toutes les consommations par étage,*

*de connaître les quantités d'électricité utilisées pour les communs. Pour chaque lot de compteurs installés sur le réseau par Sibelga, quelques exemplaires sont prélevés afin de vérifier dans les laboratoires leur fiabilité à long terme en suivant les prescriptions du Ministère*

*des Affaires Economiques. Chez les particuliers et sur les compteurs basse tension, les vérifications ne sont réalisées qu'à la demande du client, par exemple s'il y a suspicion d'un dérèglement. Mais c'est très rare !*





### La restructuration de l'actionnariat public est finalisée.

L'ordonnance du 19 juillet 2001 organisant le marché de l'électricité et du gaz naturel en Région de Bruxelles-Capitale avait institué le principe du regroupement de la distribution de l'électricité et du gaz naturel au sein d'un gestionnaire.

Au niveau opérationnel, ce processus de fusion entre les intercommunales a été réalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, une phase complémentaire a concerné les intercommunales de financement.

Les actifs du secteur sud de deux anciennes communales de financement (IBE et IBG) ont été transférés aux secteurs correspondants d'Interfin.

Depuis cette date, toutes les parts matérielles de Sibelga revenant aux communes et le portefeuille de participation dans d'autres entreprise du secteur sont donc détenues par la seule Interfin. Electrabel est l'autre actionnaire de Sibelga, dans un premier temps à 50 %. Les échéances de son désengagement ne sont pas modifiées : Electrabel ne sera plus présente au capital en 2013, sa part ayant été dans un premier temps réduite à 30 % en 2007.



# INFORMATIONS LÉGALES ET STATUTAIRES





## ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

### Comité directeur

(AU 24.04.2006)

#### Président

Georges DESIR

#### Membres

Saïd BENALLEL

Sylviane FRIEDLINGSTEIN

Benoît GOSSELIN

Roger HENRY

Karine LALIEUX

Azeddine LIZANI

Jacques MARTROYE de JOLY

Bernard MASSET

Pierre MUYLLE

Walter PEERAER

Roland PETIT-JEAN

Philippe van CRANEM

Jan VAN DEN BOSSCHE

Willy YSABEAUX

#### Directeur général

Luc HUJOEL

#### Secrétaire

Philippe MASSART

Messieurs Willem DRAPS et Philippe PIVIN ont démissionné de leurs fonctions de membre du Comité Directeur de Sibelga avec effet à l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2005.

Messieurs Philippe van CRANEM et Jacques MARTROYE de JOLY ont été désignés en vue d'achever les mandats de membre du Comité Directeur précédemment détenus respectivement par Messieurs Willem DRAPS et Philippe PIVIN.

## Conseil d'administration

(AU 24.04.2006)

### Président

Georges DESIR

### Premier Vice-Président

Pierre MUYLLE

### Second Vice-Président

Bernard MASSET

### Administrateurs

Mohamed AZZOUZI

Geneviève BECHET

Saïd BENALLEL

Mostafa BENTAHA

Corinne BRIOT (\*)

Martha BUYSSCHAERT (\*)

Pierre CERCKEL

André CHAPPUIS

Christiane CHAUVAUX-BAEGHE

Zohra CHBARAL

François CHEVALIER

Hendrik DE PAUW

Claude DEBODT

Ginette DEBUYCK

Dries DELEENHEER

Saïd DERAOUI (démissionnaire)

Willem DRAPS

Sylviane FRIEDLINGSTEIN

Philippe GILLIS

Benoît GOSSELIN

Anne GRAUWELS (\*)

Myriam HENDRICK

Roger HENRY

Christian JACQUES

Luc KARKAN

Karine LALIEUX

Pierre LARDOT

Michel LAURENT

Didier LÉCHAUDÉ (\*)

Azeddine LIZANI

Jacques MARTROYE de JOLY

Jean MELCHIOR

Anne MONSEU

Jeanne MOREAU

Bernard NOËL

Walter PEERAER

Claudine PEETERS

Jean PERBAL

Roland PETIT-JEAN

Alain PIRET (\*)

Patrick PIRON

Philippe PIVIN

Willy RAES

Mahfoudh ROMDHANI

Eric SAX

Philippe SOMMEREYNS

Jean SWINNENS (démissionnaire)

Thierry UYLENBROECK

Leon VAN BELLE (démissionnaire)

Robert VAN BRUSSEL

Philippe van CRANEM

Jan VAN DEN BOSSCHE

Jean-Paul VAN LAETHEM

Marc VANDE WEYER

Luc VANDEWEYER (démissionnaire)

Jacques VEDRIN

Francis VERHELST (démissionnaire)

Annemie VERMEYLEN

Laurent VLEMINCKX

Willy YSABEAUX

### Expert auprès du Président

Christian VIAENE

### Directeur général

Luc HUJOEL

### Secrétaire

Philippe MASSART



(\*) La nomination des intéressés sera proposée au cours de l'Assemblée générale du 19 juin 2006.



## Collège des Commissaires

(AU 24.04.2006)

### Présidente

Martine SPITAELS

### Vice-Présidentes

Fathiya ALAMI

Chantal DE SAEGER

### Second Vice-Président

Livin DU TOIN

### Administrateurs

Michel BARNSTIJN

Mohammed BOUKANTAR

M'hammed BOUMAHDJ

Fabrizio BUCELLA

Michel BRUYLANT (\*)

Françoise CARTON de WIART

Josiane COHEN-WELLEKENS

Laurent COPPENS

Julia DE BIE

Roger de NEVE de RODEN

Béatrice de SPIRLET

Michel DEJAIFFE (démissionnaire)

Josiane DESMET

Philippe DESPREZ

Eric DEWANDELEER

Fatima EL BELGHITI

Xavier GEELS (\*)

Thierry GETS (démissionnaire)

Henk JOYE

Alan KEEPEN

Georg KELLETER

Edgar KESTELOOT

Micheline MAGERA

Serge MAGNUS

Antoine MAZY

Hassane MOKHTARI

Kim MÖRIC

Houria OUBERRI

Johan POEDTS (\*)

Walter PUTMAN

Agnès SPILLIAERT-VANDEN BREMT

Marc C. STERPIN

Mustapha TAHER

Sevket TEMIZ

Philippe TROUSSON

Rudi VAN DEN ABBEELE

Erik VAN LEEMPUTTEN

Michel VANDERMERGEL

David VANGULICK

Anne-Marie VANPEVENAGE

Pierre WERY

Eric WEYCKMANS

Khalid ZIAN

### Commissaire-réviseur

Alain SERCKX

### Secrétaire

Philippe MASSART

## Comités de secteur

(AU 24.04.2006)

# OUEST

## Electricité

### Président

Roger HENRY

### Vice-Président

Didier LÉCHAUDÉ (\*)

Francis VERHELST (démissionnaire)

### Administrateurs

Mariem BOUSELMATI

Béatrice CHARLIER

Viviane COCAGNE

Patricia DE VLEESCHOUWER

Claude DEBODT

Ann-Kristien DEVLOO

Boris DILLIES

Philippe GILLIOT

Bernard MASSET

Jean MELCHIOR

Roger NENAIN

Houria OUBERRI

Walter PEERAER

Jean PERBAL

Willy RAES

Eric SAX

Philippe SOMMEREYNS

Jan VAN DEN BOSSCHE

Jacques VEDRIN

### Directeur général

Luc HUJOEL

### Conseiller

Christian VIAENE

### Secrétaire

Philippe MASSART

## Gaz

### Président

Philippe PIVIN

### Vice-Président

Didier LÉCHAUDÉ (\*)

Francis VERHELST (démissionnaire)

### Administrateurs

Mostafa BENTAHA

François CHEVALIER

Thierry de LE HOYE

Christian DESMET

Prosper DEVEEN

Ridoïn HLIMI

Azeddine LIZANI

Jacques MARTROYE de JOLY

Bernard MASSET

Marc MICHELSENS

Jean PERBAL

Patrick THAIRET

Anne VAN OBOST

Marc VANDE WEYER

### Directeur général

Luc HUJOEL

### Conseiller

Christian VIAENE

### Secrétaire

Philippe MASSART

(\*) La nomination de l'intéressé sera proposée au cours de l'Assemblée générale du 19 juin 2006.

# SUD

## Président

Pierre MUYLLE

## Vice-Président

Bernard MASSET

## Administrateurs

Mohamed AZZOZI

Saïd BENALLEL

Martha BUYSSCHAERT (\*)

Pierre CERCKEL

André CHAPPUIS

Hendrik DE PAUW

Ginette DEBUYCK

Dries DELEENHEER

Saïd DERAOUI (démissionnaire)

Sylviane FRIEDLINGSTEIN

Philippe GILLIS

Benoît GOSELIN

Anne GRAUWELS (\*)

Myriam HENDRICK

Luc KARKAN

Karine LALIEUX

Pierre LARDOT

Michel LAURENT

Didier LÉCHAUDÉ (\*)

Anne MONSEU

Walter PEERAER

Jean PERBAL

Roland PETIT-JEAN

Alain PIRET (\*)

Patrick PIRON

Mahfoudh ROMDHANI

Thierry UYLENBROECK

Leon VAN BELLE (démissionnaire)

Robert VAN BRUSSEL

Jean-Paul VAN LAETHEM

Luc VANDEWEYER (démissionnaire)

Francis VERHELST (démissionnaire)

Willy YSABEAUX

## Directeur général

Luc HUJOEL

## Conseiller

Christian VIAENE

## Secrétaire

Philippe MASSART

# EST

## Electricité

### Président

Georges DESIR

### Vice-Président

Didier LÉCHAUDÉ (\*)

Francis VERHELST (démissionnaire)

### Administrateurs

Geneviève BECHET

Christiane CHAUVAUX-BAEGHE

Carla DEJONGHE

Isabelle DESIR

Christian JACQUES

Bernard MASSET

Claudine PEETERS

Jean PERBAL

Alain PIRET (\*)

Jean-Luc ROBERT

Philippe van CRANEM

Pierre VANDERWAEREN

Luc VANDEWEYER (démissionnaire)

Annemie VERMEYLEN

### Directeur général

Luc HUJOEL

### Conseiller

Christian VIAENE

### Secrétaire

Philippe MASSART

## Gaz

### Président

Willem DRAPS

### Vice-Président

Didier LÉCHAUDÉ (\*)

Francis VERHELST (démissionnaire)

### Administrateurs

Geneviève BECHET

Corinne BRIOT (\*)

Zohra CHBARAL

Béatrice de SPIRLET

Olivier DEGRYSE

Jacqueline DESTREE-LAURENT

Françoise JOTTARD

Jean LAURENT

Monique LOUIS (\*)

Bernard MASSET

Thierry MOMMER

Jeanne MOREAU

Bernard NOËL

Walter PEERAER

Claudine PEETERS

Jean-Marie PEETERS (démissionnaire)

Jean PERBAL

Philippe SOMMEREYNS

Jean SWINNENS (démissionnaire)

Jean-Claude VITOUX

Laurent VLEMINCKX

Khalid ZIAN

### Directeur général

Luc HUJOEL

### Conseiller

Christian VIAENE

### Secrétaire

Philippe MASSART



## RAPPORT DE GESTION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES  
DU 19 JUIN 2006 RELATIF AUX ACTIVITES DE L'EXERCICE 2005

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités de notre entreprise pendant son vingt-quatrième exercice social et soumettons à votre approbation le bilan, le compte de résultats au 31 décembre 2005, l'annexe ainsi que la répartition du bénéfice telle que celle-ci doit être opérée en vertu de l'article 63 des statuts.

### Aperçu général

Si Sibelga fait rapport de ses activités pour son vingt-quatrième exercice social, il s'agit en réalité du troisième exercice social dans la configuration résultant du regroupement des activités de réseaux de distribution à Bruxelles.

Pour rappel, la deuxième étape de libéralisation du marché de l'électricité et du gaz n'est intervenue qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2004 pour l'ensemble des clients professionnels "électricité" et "gaz". Cette libéralisation s'est poursuivie au cours de l'exercice 2005 pour produire pleinement tous ses effets, ce qui n'a pas été neutre au niveau des achats et des ventes d'énergie de l'intercommunale si l'on compare l'exercice 2005 avec l'exercice précédent.

Ces éléments, largement développés dans le rapport d'activités ont bien évidemment eu un impact sur l'évolution des résultats de l'entreprise.

Globalement, Sibelga présente pour l'exercice 2005, tous secteurs confondus, un bénéfice de 111.774.715,58€ pour 130.237.021,97€ l'exercice antérieur. Ceci constitue une diminution de 14,18%.

Le chiffre d'affaires est de 708.343.083,83€ pour 825.586.794,96€ l'exercice antérieur, ce qui correspond à une diminution de 14,2%.

## Résultats de l'activité Electricité

- > Pour la partie relative au marché libéralisé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (GRID FEE) aux fournisseurs de clients libéralisés.
  - Elle porte sur 51 146 points de fourniture actifs (EAN) pour 51 271 l'exercice précédent (2<sup>e</sup> semestre).
  - Les quantités distribuées sont de 3.466.235.052 kWh pour 2.208.847.992 kWh au cours de l'exercice précédent.
  - Cette activité a permis à l'entreprise de facturer 74.825.717,87€ au titre du grid fee pour 45.985.987,42€ au cours de l'exercice précédent.
  
- > Pour la partie relative au marché captif, Sibelga achète l'énergie en vue de la revendre à ses clients finals.
  - Les quantités achetées sont de 1.906.780.791 kWh pour 3.136.123.369 kWh en 2004.
  - Les prix moyens s'élèvent à 0,0585 €/kWh pour 0,0544 €/kWh en 2004. (+7,54%)
  - Ainsi, la valorisation des achats s'élève à 111.559.652,46€ pour 170.661.097,84€ en 2004.
  - Les quantités vendues s'élèvent à 1.743.933.694 kWh contre 2.973.902.694 kWh en 2004.
  - Celles-ci se décomposent en 167.862.385 kWh pour la haute tension et 1.576.071.309 kWh pour la basse tension.
  - Le prix moyen par kWh vendu est de 0,1269€ pour 0,1053€ en 2004 (+20,51%) ce qui s'explique par des ventes quasi exclusivement réalisées en basse tension et pour lesquelles le prix du kWh est supérieur à celui de la haute tension.
  - Il s'élève à 0,0864 €/kWh pour la haute tension contre 0,0812 €/kWh en 2004 (+6,4%) et à 0,1312 €/kWh pour la basse tension contre 0,1207 €/kWh en 2004 (+8,7%).
  - La valorisation des ventes s'élève à 221.258.568,84€ pour 313.004.036,66€ en 2004.
  
- > Globalement, les quantités distribuées (marché libéralisé) et vendues (marché captif) se chiffrent à 5.210.168.746 kWh pour 5.182.750.686 kWh en 2004 (+0,53%).
  - La marge brute qui correspond à "ventes - achats" se chiffre à 109.698.916,38€ pour 142.342.938,82€ en 2004 (-22,93%).
  - La marge brute, à laquelle s'ajoutent d'autres produits d'exploitation y compris le GRID FEE, pour un montant de 78.183.821,62€ contre 52.895.396,41€ en 2004, doit permettre à l'entreprise de couvrir ses charges.
  
- > Parmi les charges, relevons les frais de distribution.
  - Ceux-ci se chiffrent à 86.949.146,85€ contre 84.013.255,93€ (+3,49%).
  - Le financement des projets liés à la libéralisation a influencé cette évolution.
  - Les amortissements s'élèvent à 16.063.056,50€ contre 18.452.210,85€ (-12,95%).
  - Ceux-ci ont été établis compte tenu des lignes directrices de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) concernant la marge bénéficiaire équitable applicable aux gestionnaires des réseaux de transport et de distribution d'électricité actifs sur le territoire belge, sans préjudice des dispositions légales relatives à la comptabilité des entreprises.

- > Le résultat d'exploitation s'élève à 75.157.573,92€ contre 82.213.939,72€ en 2004 (-8,58%).
- > Le résultat financier constitue une charge. Celle-ci s'élève à 4.178.143,91€ contre 4.967.246,07€ en 2004 (-15,89%).
  - Cette diminution de charge résulte de remboursement d'emprunts et de renégociation d'emprunts en cours.
- > Ainsi le bénéfice de l'activité "électricité" s'élève à 70.978.471,70€ pour 77.153.024,69€ en 2004 (-8%) par rapport à un chiffre d'affaires de 377.673.905,41€ pour 467.247.031,66€ en 2004 (-19,17%).
  - Ce bénéfice se répartit à raison de 28.855.054,99€ pour le secteur "Chaussée" et de 42.123.416,71€ pour le secteur "Quai".
- > La politique de dividende consiste à octroyer aux communes prises globalement un revenu équivalent à l'exercice antérieur compte tenu de la redevance de voirie. Il est dès lors proposé de prélever 2.005.743,32€ correspondant au solde sur les réserves disponibles du secteur "Chaussée" et de doter 1.500.000,00€ aux réserves disponibles du secteur "Quai".

## Résultats de l'activité Gaz

- > Pour la partie relative au marché libéralisé, Sibelga a facturé une redevance d'utilisation du réseau de distribution (GRID FEE) aux fournisseurs de clients libéralisés.
  - Elle porte sur 24.093 points de fourniture actifs (EAN) pour 24.162 au cours de l'exercice précédent (2<sup>e</sup> semestre). Les quantités distribuées sont de 3.946.728.570 kWh pour 1.639.491.164 kWh au cours de l'exercice précédent. Cette activité a permis à l'entreprise de facturer 23.277.960,98€ au titre du grid fee pour 9.693.961,07€ au cours de l'exercice précédent.
- > Pour la partie relative au marché captif, l'entreprise a acheté 6.897.928.457 kWh pour 9.440.217.543 kWh en 2004.
  - Les prix moyens s'élèvent à 0,020408 €/kWh pour 0,015889 €/kWh en 2004 (+28,44%).
  - Ainsi, la valorisation des achats s'élève à 140.771.726,51€ pour 149.993.522,08€ en 2004.
  - Les quantités vendues correspondent aux quantités achetées. Celles-ci se décomposent en 6.148.825.993 kWh pour les usages domestiques et 749.102.428 kWh pour les usages non domestiques (en forte diminution).
  - Les quantités vendues sont bien entendu influencées par les degrés-jours. Le déficit par rapport aux degrés-jours normaux a été de 182 degrés en 2005 pour 92 degrés en 2004.
  - Le prix moyen par kWh vendu est de 0,034543€ pour 0,028083€ en 2004 (+23,00%).
  - Il s'élève à 0,035969 €/kWh pour les usages domestiques contre 0,031133 €/kWh en 2004 (+15,53%) et à 0,022833 €/kWh pour les usages non domestiques contre 0,021843 €/kWh en 2004 (+4,53%).
  - La valorisation des ventes s'élève à 238.272.131,10€ pour 265.113.518,02€ en 2004.

- > Globalement, les quantités distribuées (marché libéralisé) et vendues (marché captif) se chiffrent à 10.844.656.991 kWh pour 11.079.708.672 kWh en 2004 (-2,12%) ce qui constitue une évolution normale compte tenu de celle des degrés-jours (-3,90%).
- La marge brute qui correspond à "ventes - achats" se chiffre à 97.500.404,59€ pour 115.119.995,94€ en 2004 (-15,31%).
- La marge brute, à laquelle s'ajoutent d'autres produits d'exploitation pour un montant de 24.447.085,87€ contre 15.747.197,64€ en 2004, doit permettre à l'intercommunale de couvrir ses charges.
  
- > Parmi les charges, relevons les frais de distribution. Ceux-ci se chiffrent à 54.636.926,99€ contre 53.026.148,66€ (+3,04%).
- Les amortissements s'élèvent à 12.172.678,36€ contre 13.142.459,59€ en 2004 (-7,38%).
- Ceux-ci ont été établis, comme en électricité, compte tenu des lignes directrices de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG).
  
- > Le résultat d'exploitation s'élève à 45.015.076,91€ contre 58.122.112,44€ en 2004 (-22,55%).
  
- > Le résultat financier constitue une charge. Celle-ci s'élève à 1.600.607,42€ contre 2.212.006,51€ en 2004 (-27,64%).
- Comme en électricité, des efforts ont été réalisés en vue de renégocier des emprunts en cours.
  
- > Ainsi, le bénéfice de l'activité gaz, s'élève à 40.796.243,88€ pour 53.083.997,28€ en 2004 (-23,15%) par rapport à un chiffre d'affaires de 330.669.178,42€ pour 358.339.763,30€ en 2004 (-7,72%).
- Ce bénéfice se répartit à raison de 19.139.571,81€ pour le secteur "Chaussée" et de 21.656.672,07€ pour le secteur "Quai".
  
- > La politique de dividende vise à octroyer aux communes prises globalement un revenu équivalent à l'exercice antérieur compte tenu de la redevance de voirie. Il est dès lors proposé de prélever 3.500.000,00€ sur les réserves disponibles du secteur "Chaussée" et de doter 3.500.000€ sur les réserves disponibles du secteur "Quai".

## Gestion financière

En matière de gestion financière, la politique de l'intercommunale est de type "bon père de famille" qui consiste à placer les excédents de trésorerie en SICAV de trésorerie à risques extrêmement limités (cotations AAA et AA)

## Code des sociétés - article 96

Par ailleurs, l'intercommunale ne développe aucune activité en matière de recherche et de développement, elle ne dispose d'aucune succursale et n'a jamais eu à reporter des pertes depuis sa constitution.

# ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE

## Elections

Vous aurez à procéder, au cours de cette Assemblée, à l'élection

- de deux administrateurs, appelés à achever les mandats précédemment détenus par Messieurs Saïd DERAOUÏ et Leon VAN BELLE, démissionnaires ; la Ville de Bruxelles et la commune de Jette ont respectivement désigné Mesdames Anne GRAUWELS et Marthe BUYSSCHAERT pour les remplacer.
- de trois administrateurs, appelés à achever les mandats précédemment détenus par Messieurs Jean SWINNENS, Luc VANDEWEYER et Francis VERHELST, démissionnaires ; la société associée a respectivement désigné Madame Corinne BRIOT et Messieurs Alain PIRET et Didier LÉCHAUDÉ pour les remplacer.
- d'un administrateur de secteur, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Monsieur Jean-Marie PEETERS, démissionnaire ; la commune de Woluwe-Saint-Lambert a désigné Madame Monique LOUIS pour le remplacer.
- d'un commissaire, appelé à achever le mandat précédemment détenu par Madame Sophie WILMES, démissionnaire ; la commune d'Uccle a désigné Monsieur Michel BRUYLANT pour la remplacer.
- de deux commissaires, appelés à achever les mandats précédemment détenus par Messieurs Michel DEJAIFFE et Thierry GETS, démissionnaires ; la société associée a respectivement désigné Messieurs Johan POEDTS et Xavier GEELS pour les remplacer.

## Décharge

Nous vous prions de bien vouloir donner, par un vote spécial, décharge à vos administrateurs, commissaires et commissaire-réviseur de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2005

Si vous approuvez le bilan, le compte de résultats, l'annexe et la répartition bénéficiaire, les soldes de dividendes revenant aux associés seront mis en paiement à la fin du mois de juin 2006.

Bruxelles, le 24 avril 2006  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



## COMPTES ANNUELS 2005

# BILAN

AU 31 DÉCEMBRE

<b>ACTIF</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
	EUR	EUR
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>892 739 125,10</b>	<b>882 001 682,43</b>
II. Immobilisations incorporelles	171 571 312,18	171 571 312,18
III. Immobilisations corporelles	720 481 365,77	709 738 415,35
A. Terrains et constructions	16 807 929,04	15 003 854,15
B. Installations, machines et outillage	691 691 139,03	684 983 118,17
C. Mobilier et matériel roulant	10 960 136,76	8 585 356,64
E. Autres immobilisations corporelles	1 022 160,94	1 166 086,39
IV. Immobilisations financières	686 447,15	691 954,90
A. Entreprises liées	134 231,58	134 231,58
1. Participations	134 231,58	134 231,58
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	550 341,00	550 341,00
1. Participations	550 341,00	550 341,00
C. Autres immobilisations financières	1 874,57	7 382,32
1. Actions et parts	536,22	247,89
2. Créances et cautionnements en numéraire	1 338,35	7 134,43
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>557 816 241,71</b>	<b>504 953 492,40</b>
V. Créances à plus d'un an	0,00	20 205 906,06
B. Autres créances	0,00	20 205 906,06
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	11 378 777,20	10 716 200,72
A. Stocks :	6 920 241,13	7 266 839,12
1. Approvisionnements	6 920 241,13	7 266 839,12
B. Commandes en cours d'exécution	4 458 536,07	3 449 361,60
VII. Créances à un an au plus	141 047 737,81	123 046 385,97
A. Créances commerciales	115 087 113,30	77 762 920,15
B. Autres créances	25 960 624,51	45 283 465,82
VIII. Placements de trésorerie	80 578 050,65	39 105 473,41
B. Autres placements	80 578 050,65	39 105 473,41
IX. Valeurs disponibles	3 345 980,42	10 704 739,84
X. Comptes de régularisation	321 465 695,63	301 174 786,40
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 450 555 366,81</b>	<b>1 386 955 174,83</b>



## COMMENTAIRE DE L'ACTIF

<p><b>II. Immobilisations incorporelles</b> Apports de valeurs immatérielles et de droits définis aux articles 7 et 11 des statuts.</p>	<p>Créances de l'intercommunale envers Interfin (€- / €7.825.115,26) et I.B.E. (€- / €12.380.790,80) dans le cadre de l'opération d'ancrage.</p>	<p>restant à récupérer sur les clients captifs (€2.133.567,16 / €4.364.671,80).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avances de trésorerie à valoir sur les dividendes (€10.506.009,60 / €15.756.337,78).</li> </ul>
<p><b>III. Immobilisations corporelles</b> Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.</p>	<p><b>VI. Stocks et commandes en cours d'exécution</b> <b>A.1. Stocks – Approvisionnements</b> Valorisation du stock magasin sis Quai des Usines. <b>B. Commandes en cours d'exécution</b> Dépenses engagées pour des travaux en cours d'exécution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enrôlement pour le financement des Missions de Service Public en vertu de l'article 26 de l'Ordonnance du 19.07.2001 (€3.352.460,81 / €3.218.155,84).</li> <li>- Fonds spécial à recevoir de Distrigaz en vue de promouvoir le gaz naturel, d'améliorer l'infrastructure, ... (€- / €2.654.590,56).</li> <li>- Créance vis-à-vis d'Electrabel pour la vente d'énergie "électricité" et "gaz" au profit des clients captifs Sibelga (€2.316.960,92 / €5.617.492,60).</li> <li>- Divers montants restant à récupérer (€1.141.680,38 / €306.446,45).</li> </ul>
<p><b>IV. Immobilisations financières</b> <b>A.1. Entreprises liées – Participations</b> - Souscriptions au capital social des sociétés Metrix (€118.400,00 / €118.400,00) et Sibelga Operations (€18.800,00 / €18.800,00). - Quote-part non libérée lors de la souscription au capital social de la société Sibelga Operations (€- 2.968,42 / €- 2.968,42). <b>B.1. Autres entreprises avec lien de participation – Participations</b> Souscription de parts variables du capital social de la société MRCo – Indexis.</p>	<p><b>VII. Créances à un an au plus</b> <b>A. Créances commerciales</b> - Créances pour fournitures d'énergie électricité et gaz (€67.609.441,04 / €45.050.016,72). - Créances pour travaux divers, éclairage public, signalisation, redevances de réseaux Accès et Transit (distribution et transport), ... (€37.225.136,06 / €26.875.313,85). - Créances douteuses pour consommations électricité et gaz (€505.602,30 / €844.417,22) et pour travaux divers (€365.639,47 / €347.650,84). - Factures et notes de crédit à établir notamment dans le cadre de mesures tarifaires, de consommations HT-GG et de frais de gestion des filiales (€9.381.294,43 / €4.645.521,52).</p>	<p><b>VIII. Placements de trésorerie</b> <b>B. Autres placements</b> Situation des placements auprès de diverses banques.</p>
<p><b>C. Autres immobilisations financières</b> 1. Actions et parts - Souscription de parts de coopérateur de "l'Association Intercommunale de Mécanographie de Liège" (€247,89 / €247,89). - Souscription d'une part de Laborelec (€288,33 / €-). 2. Créances et cautionnements en numéraire - Garantie bancaire constituée pour la location des bureaux de Molenbeek-Saint-Jean (€- / €5.800,70). - Garanties diverses (€1.338,35 / €1.333,73).</p>	<p><b>B. Autres créances</b> - Avances de cotisations sur l'énergie (€3.732.970,75 / €4.435.299,40). - Montant à recevoir de la T.V.A. (€2.268.974,62 / €8.408.866,74). - Créances pour dégâts occasionnés au réseau (€341.079,66 / €354.684,04). - Cautionnements versés pour travaux (€166.920,61 / €166.920,61). - Cotisations OSP, fédérales et diverses</p>	<p><b>IX. Valeurs disponibles</b> Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.</p>
<p><b>V. Créances à plus d'un an</b> <b>B. Autres créances</b></p>	<p></p>	<p><b>X. Comptes de régularisation</b> - Valeur estimée des consommations d'énergie livrées mais non relevées (€160.371.457,80 / €153.521.538,11). - Solde des capitaux-pensions dont les charges sont à reporter sur les exercices suivants (€159.702.983,07 / €146.643.466,36). - Charges payées d'avance (€41.732,37 / €74.885,64). - Produits acquis (€1.349.522,39 / €934.896,29).</p>

**PASSIF**

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
	EUR	EUR
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>782 519 271,99</b>	<b>783 013 631,74</b>
<b>I. Capital</b>	<b>599 809 138,50</b>	<b>599 809 138,50</b>
A. Capital souscrit	599 809 138,50	599 809 138,50
<b>II. Primes d'émission</b>	<b>10 112 499,07</b>	<b>10 112 499,07</b>
<b>III. Plus-values de réévaluation</b>	<b>48 210 630,09</b>	<b>51 253 841,17</b>
<b>IV. Réserves</b>	<b>124 387 004,33</b>	<b>121 838 153,00</b>
A. Réserve légale	201 477,30	201 477,30
B. Réserves indisponibles	73 181 204,93	70 126 610,28
2. Autres	73 181 204,93	70 126 610,28
D. Réserves disponibles	51 004 322,10	51 510 065,42
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>	<b>14 519 130,07</b>	<b>14 956 482,75</b>
<b>VII. A. Provisions pour risques et charges</b>	<b>14 519 130,07</b>	<b>14 956 482,75</b>
4. Autres risques et charges	14 519 130,07	14 956 482,75
<b>DETTES</b>	<b>653 516 964,75</b>	<b>588 985 060,34</b>
<b>VIII. Dettes à plus d'un an</b>	<b>166 495 915,31</b>	<b>177 803 371,27</b>
A. Dettes financières	18 110 675,34	21 190 952,76
4. Etablissements de crédit	18 110 675,34	21 190 952,76
D. Autres dettes	148 385 239,97	156 612 418,51
<b>IX. Dettes à un an au plus</b>	<b>483 631 645,22</b>	<b>407 723 342,25</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	15 858 545,99	14 543 032,46
B. Dettes financières	5 000 000,00	15 000 000,00
1. Etablissements de crédit	5 000 000,00	15 000 000,00
C. Dettes commerciales	127 309 122,65	64 358 182,31
1. Fournisseurs	127 309 122,65	64 358 182,31
D. Acomptes reçus sur commandes	228 039 876,34	202 381 004,81
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	4 330 640,00	4 802 293,98
1. Impôts	3 673 333,67	4 284 731,47
2. Rémunérations et charges sociales	657 306,33	517 562,51
F. Autres dettes	103 093 460,24	106 638 828,69
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>3 389 404,22</b>	<b>3 458 346,82</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 450 555 366,81</b>	<b>1 386 955 174,83</b>

## COMMENTAIRE DU PASSIF

<b>I. Capital</b>		
<b>A. Capital souscrit</b>		
Valeur nominale du capital social représenté par :		
16.425.734 parts sociales A		
1.373.556 parts sociales B et		
5.362.264 parts sociales C.		
<b>II. Primes d'émission</b>		
La prime d'émission s'inscrit dans le cadre de l'apport de branches d'activités des Secteurs Sud de Sibelgaz en Interelec. Elle constitue la différence entre l'apport et la rémunération de celui-ci en parts matérielles A.		
<b>III. Plus-values de réévaluation</b>		
Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.		
<b>IV. Réserves</b>		
<b>A. Réserve légale</b>		
Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10 % de la part fixe du capital social.		
<b>B.2. Réserves indisponibles – Autres</b>		
- Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées (€61.773.528,31 / €58.718.933,66).		
- Réserve "Fonds d'Éclairage Public" secteur Chaussée (€11.407.676,62 / €11.407.676,62).		
<b>D. Réserves disponibles</b>		
Réserves constituées pour couvrir l'incidence d'éléments défavorables pouvant se présenter et assurer l'autofinancement des investissements.		
<b>VII. Provisions et impôts différés</b>		
<b>A.4. Provisions pour risques et charges – Autres risques et charges</b>		
- Provisions constituées en vue de couvrir les dépenses relatives aux Fonds URE (H.T.) et Sociaux (B.T.) (€- / €56.685,80).		
- Provisions constituées en application de la recommandation du Comité de Contrôle c.c.(g) 2003/13 du 12/03/2003 (€4.697.914,21 / €4.608.624,58).		
- Provision constituée pour charges de projets liés à la libéralisation du marché de l'énergie (€2.145.250,00 / €2.145.250,00).		
- Provision destinée à couvrir le risque de créances "Supply" irrécouvrables lors de la libéralisation complète du marché de l'énergie électricité et gaz (€1.220.000,00 / €1.220.000,00).		
- Provision constituée dans le cadre du placement de compteurs bihoraires chez		
la clientèle basse tension résidentielle (€2.132.922,37 / €2.132.922,37).		
- Provision constituée afin de couvrir les frais résultant de la convention Sibelga/Sibelgaz (€- / €550.000,00).		
- Provision constituée afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€1.654.543,49 / €2.270.000,00).		
- Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement du site de Forest (€2.000.000,00 / €1.000.000,00).		
- Provision constituée afin de procéder à l'élimination des transformateurs Askarel se trouvant sur notre réseau (€668.500,00 / €973.000,00).		
<b>VIII. Dettes à plus d'un an</b>		
<b>A.4. Dettes financières – Etablissements de crédit</b>		
Montants restant à rembourser sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque.		
<b>D. Autres dettes</b>		
- Ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€148.385.239,97 / €136.406.512,45).		
- Ligne de crédit consentie par Electrabel relative à la quote-part du financement de l'ancrage (€- / €20.205.906,06).		
<b>IX. Dettes à un an au plus</b>		
<b>A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>		
Montants à rembourser, avant le 31 décembre de l'exercice suivant :		
- sur les prêts à long terme accordés par Dexia Banque (€4.540.802,89 / €4.306.078,55) ;		
- sur la ligne de crédit accordée par Electrabel couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€11.317.743,10 / €10.236.953,91).		
<b>B.1. Dettes financières – Etablissements de crédit</b>		
Billets de trésorerie émis par l'intermédiaire de Dexia Banque (€5.000.000,00 / €15.000.000,00).		
<b>C.1. Dettes commerciales – Fournisseurs</b>		
Factures et notes de crédit pour achats d'énergie, dépenses d'investissements, frais d'exploitation, reprises de stocks et divers restant à payer.		
<b>D. Acomptes reçus sur commandes</b>		
Facturations intermédiaires concernant les clients captifs en régime de relevé annuel des consommations (€225.627.509,06 / €200.789.378,10) et montants versés par des clients pour travaux à exécuter (€2.412.367,28 / €1.591.626,71).		
<b>E. Dettes fiscales, salariales et sociales</b>		
<b>1. Impôts</b>		
Cette rubrique enregistre :		
- la régularisation de la charge fiscale en liaison à la taxation des dividendes		
de la société associée (€216.163,80 / €727.490,62) ;		
- la cotisation sur l'énergie (€554.730,63 / €864.845,26) ;		
- la cotisation fédérale (€118.927,98 / €- ) ;		
- le précompte professionnel (€284.131,65 / €192.880,36) ;		
- le précompte mobilier sur dividendes et intérêts (€2.499.379,61 / €2.499.515,23).		
<b>2. Rémunérations et charges sociales</b>		
Jetons de présence restant à payer aux administrateurs et aux commissaires (€148.399,48 / €135.245,87), solde de cotisations dues à l'O.N.S.S. (€113.756,17 / €114.895,72) et provision pour pécules de vacances (€395.150,68 / €267.420,92).		
<b>F. Autres dettes</b>		
Sous cette rubrique figurent :		
- les sommes déposées par des clients captifs pour couvrir leurs obligations envers l'intercommunale (€5.893.685,90 / €6.580.152,36) ;		
- les dividendes restant à payer aux associés (€89.674.492,41 / €92.843.036,76) ;		
- le solde de la redevance de voirie restant à payer aux communes (€3.398.032,78 / €3.754.119,57) ;		
- la cotisation CREG restant à payer (€223.450,88 / €223.485,76) ;		
- le solde du 1 <sup>er</sup> "Fonds Éclairage Public" (€9.393,27 / €9.393,27) ;		
- le montant des subsides accordés par l'Etat pour des déplacements d'installations et revenant à l'ensemble des communes (€359.722,96 / €353.084,96) ;		
- les montants restant à rembourser à la clientèle (€2.580.796,37 / €2.558.159,27) ;		
- divers montants restant à payer (€953.885,67 / €317.396,74).		
<b>X. Comptes de régularisation</b>		
Ce poste comprend :		
- les provisions pour dépenses : redevances pour mise à disposition de locaux, charges financières et cotisations au Fonds d'Entraide (€883.882,89 / €1.146.682,62) ;		
- la compensation financière reçue de l'intercommunale Iverlek suite au retrait de celle-ci de l'intercommunale Interenergie (liquidée) (€442.628,77 / €533.952,74) ;		
- les produits financiers à reporter concernant les opérations SWAP sur les billets de trésorerie (€12.375,73 / €46.809,94) ;		
- le montant revenant à diverses communes en compensation de frais éclairage public (€- / €83.319,24) ;		
- le montant de recettes pour frais de fermetures de compteurs (€1.282.616,72 / €1.282.616,72) ;		
- divers montants restant à régulariser (€767.900,11 / €364.965,56).		

<b>COMPTE DE RESULTATS</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
	EUR	EUR
<b>I. Ventes et prestations</b>	<b>749 220 866,29</b>	<b>864 960 827,06</b>
A. Chiffre d'affaires	708 343 083,83	825 586 794,96
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	1 009 174,47	-344 147,77
D. Autres produits d'exploitation	39 868 607,99	39 718 179,87
<b>II. Coût des ventes et des prestations</b>	<b>-629 048 215,46</b>	<b>-724 624 774,90</b>
A. Approvisionnements et marchandises	248 711 194,05	317 579 831,50
1. Achats	248 364 596,06	316 668 657,22
2. Variation des stocks (augmentation +, réduction -)	346 597,99	911 174,28
B. Services et biens divers	329 584 191,95	356 017 627,83
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	4 305 484,25	2 812 122,58
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	33 149 394,08	31 873 051,16
E. Réductions de valeurs sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	-536 503,83	-814 437,65
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	-437 352,68	2 027 027,21
G. Autres charges d'exploitation	14 271 807,64	15 129 552,27
<b>III. Bénéfice d'exploitation</b>	<b>120 172 650,83</b>	<b>140 336 052,16</b>
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>1 550 832,83</b>	<b>1 591 048,95</b>
A. Produits des immobilisations financières	2 917,43	2 998,83
B. Produits des actifs circulants	1 182 469,50	1 031 875,33
C. Autres produits financiers	365 445,90	556 174,79
<b>V. Charges financières</b>	<b>-7 329 584,16</b>	<b>-8 770 301,53</b>
A. Charges des dettes	7 325 460,21	8 755 113,11
C. Autres charges financières	4 123,95	15 188,42
<b>VI. Bénéfice courant avant impôts</b>	<b>114 393 899,50</b>	<b>133 156 799,58</b>
<b>VIII. Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>-159 629,08</b>
E. Autres charges exceptionnelles	0,00	159 629,08
<b>IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>	<b>114 393 899,50</b>	<b>132 997 170,50</b>
<b>X. Impôts sur le résultat</b>	<b>-2 619 183,92</b>	<b>-2 760 148,53</b>
A. Impôts	2 619 183,93	2 765 320,94
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	-0,01	-5 172,41
<b>XI. BÉNÉFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>111 774 715,58</b>	<b>130 237 021,97</b>
<b>XIII. BÉNÉFICE DE L'EXERCICE À AFFECTER</b>	<b>111 774 715,58</b>	<b>130 237 021,97</b>



## AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	<b>2005</b>	<b>2004</b>
	EUR	EUR
A. Bénéfice à affecter	111 774 715,58	130 237 021,97
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	111 774 715,58	130 237 021,97
B. Prélèvements sur les capitaux propres	5 505 743,32	3 800 000,00
2. sur les réserves	5 505 743,32	3 800 000,00
C. Affectations aux capitaux propres	-5 000 000,00	-10 600 000,00
3. aux autres réserves	-5 000 000,00	-10 600 000,00
F. Bénéfice à distribuer	-112 280 458,90	-123 437 021,97
1. Rémunération du capital	-112 280 458,90	-123 437 021,97

## ANALYSE DES RESULTATS DE L'ACTIVITE

	2005		2004	
	ELECTRICITE EUR	GAZ EUR	ELECTRICITE EUR	GAZ EUR
<b>DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE</b>				
Ventes d'énergie en kWh	1 743 933 694	6 897 928 421	2 973 902 694	9 440 217 508
<b>RESULTATS D'EXPLOITATION</b>	<b>75 157 573,92</b>	<b>45 015 076,91</b>	<b>82 213 939,72</b>	<b>58 122 112,44</b>
<b>ECART VENTES-ACHATS</b>	<b>109 698 916,38</b>	<b>97 500 404,59</b>	<b>142 342 938,82</b>	<b>115 119 995,94</b>
Ventes d'énergie	221 258 568,84	238 272 131,10	313 004 036,66	265 113 518,02
Achats d'énergie	-102 162 151,96	-140 771 726,51	-161 777 787,22	-149 993 522,08
Couvertures des pertes réseaux	-9 397 500,50	0,00	-8 883 310,62	0,00
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>78 183 821,62</b>	<b>24 447 085,87</b>	<b>52 895 396,41</b>	<b>15 747 197,64</b>
Redevances réseaux GRD	74 825 717,98	23 277 960,98	45 986 253,88	9 693 961,07
Autres produits	3 358 103,64	1 169 124,89	6 909 142,53	6 053 236,57
<b>FRAIS DE DISTRIBUTION</b>	<b>-86 949 146,85</b>	<b>-54 636 926,99</b>	<b>-84 013 255,93</b>	<b>-53 026 148,66</b>
Entretien	10 428 059,09	6 312 910,15	11 521 132,85	6 039 263,35
Services techniques	18 428 321,28	9 742 646,47	16 107 451,21	12 910 731,40
Services généraux	28 285 884,98	18 630 202,69	28 405 205,22	21 359 468,24
Services de la clientèle et commerciaux	16 673 282,40	13 929 968,26	26 048 419,93	19 346 686,81
Services logistiques	3 568 937,91	6 001 293,72	3 585 371,26	1 833 557,34
Assistance Electrabel Corporate	1 855 887,22	1 349 444,76	1 525 118,00	1 131 882,00
Gestion du système	3 383 386,34	2 972 576,55	2 382 261,35	801 710,01
Mesure et comptage	4 306 490,44	2 251 214,72	362 461,92	229 768,89
Redevances de voirie	11 667 030,63	3 739 080,25	5 581 178,64	1 518 549,18
Redevances diverses	1 305 475,78	711 896,90	2 139 858,05	393 204,72
Travaux pour compte de tiers	648 472,18	3 577,46	1 134 599,69	590 057,28
Autres	0,00	0,00	31 904,76	14 083,18
Frais récupérés et transférés	-13 602 081,40	-11 007 884,94	-14 811 706,95	-13 142 813,74
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>-16 063 056,50</b>	<b>-12 172 678,36</b>	<b>-18 452 210,85</b>	<b>-13 142 459,59</b>
<b>PENSIONS</b>	<b>-5 818 920,88</b>	<b>-4 418 033,03</b>	<b>-5 366 078,09</b>	<b>-4 103 520,03</b>
<b>OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (OSP)</b>	<b>-943 816,60</b>	<b>-1 615 814,93</b>	<b>-1 886 129,78</b>	<b>0,00</b>
Charges	-14 051 059,13	-1 615 814,93	-8 089 446,82	0,00
Recettes	13 107 242,53	0,00	6 203 317,04	0,00
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,00</b>	<b>-89 289,63</b>	<b>-689 457,15</b>	<b>-337 570,06</b>



	<b>2005</b>		<b>2004</b>	
	ELECTRICITE EUR	GAZ EUR	ELECTRICITE EUR	GAZ EUR
ACTIVITES NON REGULEES	-2 462 775,44	-1 435 010,22	-806 269,16	558 220,54
REDUCTIONS DE VALEURS SUR STOCKS ET CREANCES COMMERCIALES	536 503,83	0,00	793 768,52	20 669,13
RESULTATS SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	-1 023 951,21	-2 564 660,82	-2 604 763,90	-2 714 271,64
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	-0,43	0,43	0,83	-0,83
<b>RESULTATS FINANCIERS</b>	<b>-4 178 143,91</b>	<b>-1 600 607,42</b>	<b>-4 967 246,07</b>	<b>-2 212 006,51</b>
Intérêts afférents aux emprunts auprès de DEXIA	-461 541,19	-769 235,34	-535 542,51	-892 570,86
Intérêts sur ancrage	-597 084,56	0,00	-700 808,18	0,00
Intérêts afférents aux opérations financières à court terme	126 003,35	1 013 155,65	229 959,15	749 846,54
Intérêts sur capitaux-pensions	-2 504 949,68	-1 885 518,37	-2 761 394,01	-2 093 525,85
Intérêts sur Transform 2003	0,00	0,00	-18 558,86	-7 863,63
Intérêts sur émission des billets de trésorerie	-322 898,71	0,00	-536 801,46	0,00
Rachat des intérêts SWAP	322 898,72	0,00	536 801,47	0,00
Intérêts sur SWAP (taux garantis)	-777 594,36	0,00	-1 213 444,44	0,00
Produits et charges divers	37 022,52	40 990,64	32 542,77	32 107,29
<b>RESULTATS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-89 577,64</b>	<b>-70 051,44</b>
Produits et charges divers	0,00	0,00	-89 577,64	-70 051,44
IMPOTS	-958,31	-2 618 225,61	-4 091,32	-2 756 057,21
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>70 978 471,70</b>	<b>40 796 243,88</b>	<b>77 153 024,69</b>	<b>53 083 997,28</b>
PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	2 005 743,32	3 500 000,00	3 800 000,00	0,00
DOTATIONS AUX RESERVES	-1 500 000,00	-3 500 000,00	-800 000,00	-9 800 000,00
<b>BENEFICE À DISTRIBUER</b>	<b>71 484 215,02</b>	<b>40 796 243,88</b>	<b>80 153 024,69</b>	<b>43 283 997,28</b>
DIVIDENDES À INTERFIN	-11 080 314,32	-10 364 412,84	-6 011 565,71	-4 662 754,76
DIVIDENDES À I.B.E.	0,00	0,00	-5 449 699,12	0,00
DIVIDENDES À I.B.G.	0,00	0,00	0,00	-5 449 699,12
DIVIDENDES À R.D.E.	-5 484 764,49	-501 545,83	-6 426 579,99	-631 482,11
DIVIDENDES AUX COMMUNES ASSOCIEES	-32 850 189,96	-12 999 236,59	-38 110 442,08	-14 839 285,71
DIVIDENDES À LA SOCIETE PRIVEE	-22 060 613,40	-16 931 048,62	-24 140 889,19	-17 700 775,58
DIVIDENDES À LA SOCIETE PRIVEE (Parts P)	-8 332,85	0,00	-13 848,60	0,00



# ANNEXES

## II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

	Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.	3. Goodwill	4. Acomptes versés
<b>a) VALEUR D'ACQUISITION</b>					
Au terme de l'exercice précédent	801		171 571 312,18		
Mutations de l'exercice :					
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	802				
- Cessions et désaffectations (-)	803				
- Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	804				
Au terme de l'exercice	805		171 571 312,18		
<b>c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR</b>					
Au terme de l'exercice précédent	806				
Mutations de l'exercice					
- Actés	807				
- Repris car excédentaires (-)	808				
- Acquis de tiers	809				
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810				
- Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	811				
Au terme de l'exercice	812				
<b>d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)-(c)</b>	813		171 571 312,18		

## III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions <i>(rubrique 22)</i>	2. Installations, machines et outillage <i>(rubrique 23)</i>	3. Mobilier et matériel roulant <i>(rubrique 24)</i>	4. Location financement et droits similaires <i>(rubrique 25)</i>	5. Autres immobilisations corporelles <i>(rubrique 26)</i>	6. Immobilisations en cours et acomptes <i>(rubrique 27)</i>
<b>a) VALEUR D'ACQUISITION</b>							
Au terme de l'exercice précédent	815	30 041 983,26	1 062 805 235,64	22 860 348,33		3 172 448,32	
Mutations de l'exercice :							
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	2 409 766,91	37 875 202,01	4 843 778,60		409 274,98	
- Cessions et désaffectations (-)	817		-3 850 710,97	-1 773 616,57		-631 487,69	
- Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818						
Au terme de l'exercice	819	32 451 750,17	1 096 829 726,68	25 930 510,36		2 950 235,61	
<b>b) PLUS-VALUES</b>							
Au terme de l'exercice précédent	820	160 188,52	92 205 716,33				
Mutations de l'exercice :							
- Actées	821		2 648 276,77				
- Acquis de tiers	822						
- Annulées (-)	823		-3 571 864,42				
- Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	824						
Au terme de l'exercice	825	160 188,52	91 282 128,68				
<b>c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR</b>							
Au terme de l'exercice précédent	826	15 198 317,63	470 027 833,80	14 274 991,69		2 006 361,93	
Mutations de l'exercice :							
- Actés	827	605 692,02	29 522 439,40	2 468 998,48		552 264,18	
- Repris car excédentaires (-)	828						
- Acquis de tiers	829						
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830		-3 129 556,87	-1 773 616,57		-630 551,44	
- Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	831						
Au terme de l'exercice	832	15 804 009,65	496 420 716,33	14 970 373,60		1 928 074,67	
<b>d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)+(c)</b>							
	833	16 807 929,04	691 691 139,03	10 960 136,76		1 022 160,94	
Dont :							
Terrains et constructions	250						
Installations, machines et outillages	251						
Mobilier et matériel roulant	252						

#### IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées <i>(rubrique 280)</i>	2. Entreprises avec un lien de participation <i>(rubrique 282)</i>	3. Autres entreprises <i>(rubrique 284)</i>
<b>1. PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>				
<b>a) VALEUR D'ACQUISITION</b>				
Au terme de l'exercice précédent	835	137 200,00	550 341,00	247,89
Mutations de l'exercice :				
- Acquisitions	836			288,33
- Cessions et retraits (-)	837			
- Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	838			
Au terme de l'exercice	839	137 200,00	550 341,00	536,22
<b>b) PLUS-VALUES</b>				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
- Actées	841			
- Acquises de tiers	842			
- Annulées (-)	843			
- Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
<b>c) REDUCTIONS DE VALEUR</b>				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice :				
- Actées	847			
- Reprises car excédentaires (-)	848			
- Acquises de tiers	849			
- Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850			
- Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	851			
Au terme de l'exercice	852			
<b>d) MONTANTS NON APPELES</b>				
Au terme de l'exercice précédent	853	2 968,42		
Mutations de l'exercice (+)(-)	854			
Au terme de l'exercice	855	2 968,42		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)</b>	856	134 231,58	550 341,00	536,22
<b>2. CRÉANCES</b>		<i>(rubrique 281)</i>	<i>(rubrique 283)</i>	<i>(rubrique 285/8)</i>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	857			7 134,43
Mutations de l'exercice :				
- Additions	858			4,62
- Remboursements (-)	859			-5 800,70
- Réductions de valeur actées (-)	860			
- Réductions de valeur reprises	861			
- Différences de change (+)(-)	862			
- Autres (+)(-)	863			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	864			1 338,35
<b>REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	865			

## V. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres (+) ou (-) (en devises)	Résultat net
	Nombre	%	%				
<b>SCRL INDEXIS</b> Galerie Ravenstein 4 boîte 2 1000 Bruxelles 1, BELGIQUE BE 0477.884.257 <i>Variable</i>	550 341	14,68		31/12/2005	EUR	3 837 776	
<b>SCRL METRIX</b> Quai des Usines 16 1000 Bruxelles 1, BELGIQUE BE 0870.565.793 <i>Variable</i>	4 736	74,00		31/12/2005	EUR	160 800	16 000
<b>SCRL SIBELGA OPERATIONS</b> Quai des Usines 16 1000 Bruxelles 1, BELGIQUE BE 0870.681.304 <i>Variable</i>	752	99,00		31/12/2005	EUR	16 080	1 600

## VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Actions et parts</b>	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682		
<b>Titres à revenu fixe</b>	52	4 694 708,57	39 105 473,41
dont émis par des établissements de crédit	8684	4 694 708,57	39 105 473,41
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b>	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
- d'un mois au plus	8686		
- de plus d'un mois à un an au plus	8687		
- de plus d'un an	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b>	8689	75 883 342,08	

## VII. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	
<i>Consommations d'énergie livrée mais non relevée</i>	160 371 457,80
<i>Frais de gestion facturés par Electrabel pour capitaux pensions liquidés</i>	159 702 983,07

## VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
<b>A. CAPITAL SOCIAL</b>			
<b>1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)</b>			
Au terme de l'exercice précédent	8700	599 809 138,50	xxx
Modifications au cours de l'exercice			
Au terme de l'exercice	8701	599 809 138,50	xxx
<b>2. Représentation du capital</b>			
2.1 Catégories d'actions :			
- A		428 237 826,32	16 425 734
- B		38 644 259,82	1 373 556
- C		132 927 052,36	5 362 264
2.2 Actions nominatives ou au porteur :			
- Nominatives	8702	xxx	23 161 554
- Au porteur	8703	xxx	
		Montant non appelé (rubrique 101)	Montant appelé non versé
<b>B. CAPITAL NON LIBERE</b>			
Actionnaires redevables de libération			
TOTAL	871		
		1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
<b>C. ACTIONS PROPRES détenues par :</b> - la société elle-même			
- ses filiales	872		
	873		
<b>D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS</b>			
<b>1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION</b>			
- Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
- Montant du capital à souscrire	8741		
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
<b>2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION</b>			
- Nombre de droit de souscription en circulation	8745		
- Montant du capital à souscrire	8746		
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
<b>E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT</b>			
	8751		
		1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
<b>F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL</b>			
876		21 732 272	21 732 272
dont :			
- détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		
<b>G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise</b>			



## IX PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

	Exercice
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	
<i>Prov. selon recommandation C.C. (gaz) 2003/13</i>	4 697 914,21
<i>Prov. remplacement compteurs Bihoraires (BT)</i>	2 132 922,37
<i>Prov. projets libéralisation marchés énergie</i>	2 145 250,00
<i>Prov. assainissement site de Forest</i>	2 000 000,00

## X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE	Codes	DETTES		
		1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
Dettes financières	880	4 540 802,89	14 094 216,14	4 016 459,20
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883			
4. Etablissements de crédit	884	4 540 802,89	14 094 216,14	4 016 459,20
5. Autres emprunts	885			
Dettes commerciales	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
Acomptes reçus sur commandes	889			
Autres dettes	890	11 317 743,10	44 653 935,97	103 731 304,00
<b>TOTAL</b>	<b>891</b>	<b>15 858 545,99</b>	<b>58 748 152,11</b>	<b>107 747 763,20</b>

## B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIE PAR	
		1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	xxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
<b>TOTAL</b>	<b>906</b>		

## C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales échues	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	3 457 169,87
c) Dettes fiscales estimées	450	216 163,80
2. Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 du passif)		
a) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	657 306,33

## XI. COMPTES DE REGULARISATION

Exercice

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

Charges financières et cotisations Fonds d'Entraide	883 882,89
Recettes frais fermetures comptes	1 282 616,72

## XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. CHIFFRE D'AFFAIRE NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique à communiquer en annexe au document normalisé, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)</b>			
dont : subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
<b>C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL</b>			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	46	33
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	44,3	30,0
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	67 959	48 499
<b>C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)</b>			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	2 543 803,22	1 966 471,89
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	854 171,72	543 286,90
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	416 411,10	229 413,38
d) Autres frais de personnel	623	491 098,21	72 950,41
e) Pensions	624		
<b>C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)</b>			
Dotations (+) ; utilisations et reprises (-)	635		
<b>D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)</b>			
1. Sur stocks et commandes en cours : - actées	9110		
- reprises (-)	9111		-246 392,53
2. Sur créances commerciales : - actées	9112	3 208 484,95	3 075 317,02
- reprises (-)	9113	-3 744 988,78	-3 643 362,14
<b>E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)</b>			
Constitutions	9115	1 089 289,63	5 461 806,29
Utilisations et reprises (-)	9116	-1 526 642,31	-3 434 779,08
<b>F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	605,90	25 886,00
Autres	641/8	14 271 201,74	15 103 666,27
<b>G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE</b>			
1. Nombre total à la date de clôture	9096	1	2
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,9	1,5
Nombre effectif d'heures prestées	9098	1 827,00	3 069,00
Frais pour l'entreprise	617	24 759,48	134 113,28

## XIII. RESULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
- subsides en capital	9125		
- subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits, s'ils sont importants.			
Intérêts sur rachat SWAP		322 898,72	536 801,47
<b>B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT</b>	6501		
<b>C. INTERETS PORTES A L'ACTIF</b>	6503		
<b>D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)</b>			
- Actées	6510		
- Reprises (-)	6511		
<b>E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubriques 652/9)</b>			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
<b>PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER</b>			
Constituées	6560		
Utilisées et reprises (-)	6561		
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes			

## XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

	Codes	Exercice
<b>A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants</b>		
<b>B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes</b>		

## XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT

	Codes	Exercice
<b>A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3</b>		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	2 619 183,93
a) Impôts et précomptes dus ou versés	9135	2 453 336,92
b) Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	
c) Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137	165 847,01
2. Impôts sur le résultat d'exercice antérieurs	9138	
a) Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
b) Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	



#### XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

	Codes	Exercice	
<b>B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes, ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)</b>			
<b>C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
<b>D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)</b>			
1. Latences actives	9141		
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142		
2. Latences passives	9144		

#### XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGES DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>A. Taxes sur la valeur ajoutées, portées en comptes :</b> 1. à l'entreprise (déductibles)	9145	179 831 291,29	169 243 235,49
2. par l'entreprise	9146	126 336 403,20	209 830 803,08
<b>B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :</b> 1. précompte professionnel	9147	1 108 962,34	724 057,74
2. précompte mobilier	9148	10 463 878,34	11 021 975,96

#### XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice	
<b>Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers</b>	9149	1 474 936,00	
dont : - Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150		
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151		
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	1 474 936,00	

## XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

	Codes	Exercice	
		Pour sûreté de dettes et engagements	
		1. de l'entreprise	2. de tiers
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur les actifs propres</b>			
Hypothèques: Valeur comptable des immeubles grevés	916		
Montant de l'inscription	917		
Gage sur fonds de commerce : Montant de l'inscription	918		
Gages sur d'autres actifs : Valeur comptable des actifs gagés	919		
Sûretés constituées sur actifs futurs : Montant des actifs en cause	920		
	Codes	Exercice	
<b>Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan</b>			
<b>Engagements importants d'acquisition d'immobilisations</b>			
<b>Engagements importants de cession d'immobilisations</b>			
<b>Marché à terme:</b> - Marchandises achetées (à recevoir)	9213		
- Marchandises vendues (à livrer)	9214		
- Devises achetées (à recevoir)	9215		
- Devises vendues (à livrer)	9216		
<b>Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées</b>			
Garantie de consommations			
Garantie pluriannuelles données à diverses communes			
Garanties données par divers fournisseurs d'énergie			
Provisions versées aux avocats sous réserve de régularisation ultérieure			
Garantie suite à la convention entre Electrabel et ex-Interga concernant les charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel affecté antérieurement aux activités de distribution sur le territoire de l'Intercommunale			
Engagements de la clientèle pour les appareils en location			
<b>Litiges importants et autres engagements importants</b>			
Garanties locatives			
Valeurs comptables rajustées d'installations reçues en usufruit			
Engagement de SWAP d'intérêts			
<b>Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge</b>			
Engagements des pensions envers les administrateurs et commissaires d'anciennes intercommunales			
<b>Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même:</b>	Codes	Exercice	
Montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées	9220		
Bases et méthodes de cette estimation			



## VIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	1. ENTREPRISE LIEES			2. ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
	Codes	Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
<b>1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	925	134 231,58	134 231,58	550 341,00	550 341,00
Participations	926	134 231,58	134 231,58	550 341,00	550 341,00
Créances : - subordonnées	927				
- autres	928				
<b>2. CREANCES</b>	929	6 076 442,67	5 833,50	35 113 613,50	9 584 907,45
A plus d'un an	930				
A un an au plus	931	6 076 442,67	5 833,50	35 113 613,50	9 584 907,45
<b>3. PLACEMENTS DE TRESORERIE</b>	932				
Actions	933				
Créances	934				
<b>4. DETTES</b>	935	4 997 347,35		276 117 777,26	223 096 272,98
A plus d'un an	936			148 385 239,97	156 612 418,51
A un an au plus	937	4 997 347,35		127 732 537,29	66 483 854,47

	ENTREPRISES LIEES		
	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES</b> constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- <b>GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES</b> constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
<b>6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS</b>	9401		
<b>7. RESULTATS FINANCIERS</b>			
- Produits des immobilisations financières	9421		
- Produits des actifs circulants	9431		
- Autres produits financiers	9441		
- Charges des dettes	9461		
- Autres charges financières	9471		
<b>8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES</b>			
- Plus values réalisées	9481		
- Moins-values réalisées	9491		

## XIX. RELATIONS FINANCIERE AVEC

	Codes	Exercice
<b>A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS</b>		
<b>B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI</b>		
<b>C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B</b>		
1. Créances sur les personnes précitées	9500	
2. Garanties constituées en leur faveur	9501	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502		
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable: - aux administrateurs et gérants	9503	520 297,18
- aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	43 180,92

## XX. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR

Le cas échéant, estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indication sur la nature et le volume des instruments

## DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

## A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés.

L'entreprise

- établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion : OUI / NON<sup>1</sup>
- n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s):

- a) L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés : OUI / NON<sup>1</sup>
- b) L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels

sont intégrés par consolidation : OUI / NON<sup>1</sup>

Si oui : Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés :

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

## B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes

consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation<sup>2</sup> :**ELECTRABEL**Bd du Régent 8 - 1000 Bruxelles-ville Belgique  
BE 0403.170.701**Etablit des comptes consolidés**Si l'(les)entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus<sup>2</sup> :<sup>1</sup> Biffer ce qui ne convient pas.<sup>2</sup> Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et, d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

## 4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 326.00

## I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL	Codes	1.	2.	3.	4.
		Temps plein (exercice)	Temps partiel (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	42,7	2,0	44,3 (ETP)	30,0 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	65 488	2 471	67 959 (T)	48 499 (T)
Frais de personnel	102	4 181 279,39	124 204,86	4 305 484,25 (T)	2 812 122,58 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	xxx	xxx	(T)	(T)
<b>2. A la date de clôture de l'exercice</b>					
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	44	2	3. Total en équivalents temps plein	
b. Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée	110	42	2	43,6	
Contrat à durée déterminée	111	2		2,0	
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112				
Contrat de remplacement	113				
c. Par sexe : - Hommes					
	120	27		27,0	
- Femmes	121	17	2	18,6	
d. Par catégorie professionnelle: - Personnel de direction					
	130	5		5,0	
- Employés	134	39	2	40,6	
- Ouvriers	132				
- Autres	133				
<b>B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE</b>					
	Codes		1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise	
Au cours de l'exercice					
Nombre moyen de personnes occupées	150		0,9		
Nombre effectif d'heures prestées	151		1 827		
Frais pour l'entreprise	152		31 099,48		

## II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	17		17,0
b. Par type de contrat de travail : Contrat à durée indéterminée	210	14		14,0
Contrat à durée déterminée	211	3		3,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
c. Par sexe et niveau d'étude - Hommes : primaire	220			
secondaire	221	1		1,0
supérieur non universitaire	222	3		3,0
universitaire	223	8		8,0
- Femmes : primaire	230			
secondaire	231	1		1,0
supérieur non universitaire	232	2		2,0
universitaire	233	2		2,0
<b>B. SORTIES</b>				
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	4		4,0
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	1		1,0
Contrat à durée déterminée	311	3		3,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
c. Par sexe et niveau d'étude - Hommes : primaire	320			
secondaire	321	1		1,0
supérieur non universitaire	322			
universitaire	323	1		1,0
- Femmes : primaire	330			
secondaire	331	2		2,0
supérieur non universitaire	332			
universitaire	333			
d. Par motif de fin de contrat : Pension	340			
Prépension	341			
Licenciement	342	1		1,0
Autre motif	343	3		3,0
dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

## DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

## XX. Règles d'évaluation

## 1. Immobilisation incorporelles

## a. Secteurs Quai

La valeur des immobilisations incorporelles a été enregistrée "pour mémoire" conformément aux stipulations de l'article 8 des statuts.

## b. Secteurs Chaussée

La contrepartie de la valeur des immobilisations incorporelles est reprise au passif à la rubrique I et est représentée par des parts ne donnant droit à aucun remboursement.

## 2. Immobilisations corporelles

Eu égard aux contraintes comptables découlant du régime particulier de contrôle auquel les entreprises de notre secteur sont soumises, le Ministère des Affaires Economiques nous a autorisés, en vertu de l'article 15 de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises, à adapter les rubriques des immobilisations corporelles du bilan.

Cette modification consiste essentiellement en un transfert :

- > du génie civil, de la rubrique 22 à la rubrique 23 ;
- > de l'outillage, de la rubrique 23 à la rubrique 24 ;
- > des maisons d'habitation, de la rubrique 26 à la rubrique 22.

La valeur des immobilisations corporelles constituant le réseau de distribution de l'intercommunale (installation techniques : terrains, bâtiments et équipements) est égale à la valeur comptable réévaluée en conformité avec la dérogation aux prescriptions de l'article 34 de A.R. du 8 octobre 1976 tel que modifié par l'article 29 de l'A.R. du 12 septembre 1983, obtenue du Ministère des Affaires Economiques le 22 novembre 1985.

## Valeur comptable

C'est la valeur d'acquisition diminuée des interventions de la clientèle et des amortissements actés tels que définis ci-après.

## Réévaluation

La valeur comptable est réévaluée selon les mêmes règles que celles appliquées pour la détermination de la base d'amortissement.

## Amortissements

Les modalités d'amortissement sont définies à l'article 61 des statuts. Les taux d'amortissement linéaires sont de :

- > 0% sur les terrains repris sous la rubrique III A
- > 2% sur les constructions reprises sous la rubrique III A
- > 2% sur les câbles basse et moyenne tension repris sous la rubrique III B
- > 2% sur les canalisations basse et moyenne pressions ainsi que sur les branchements basse et moyenne pressions repris sous la rubrique III B
- > 10% sur les compteurs "Automatic Meter Reading" repris sous la rubrique III B
- > 4% sur les installations d'éclairage public et de signalisation reprises sous la rubrique III B
- > 10% sur les installations de cogénération reprises sous la rubrique III B
- > 3% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III B
- > 20% sur le matériel roulant et l'informatique repris sous la rubrique III C
- > 10% sur les autres immobilisations reprises sous la rubrique III C
- > 20% sur les radiateurs donnés en location repris sous la rubrique III E

La base arrêtée au 31 décembre est celle qui figure dans les livres à cette date, réduite toutefois de la valeur des installations démolies durant l'exercice et représentée dès lors par :

- a) La valeur d'acquisition diminuée :
  - > des interventions de la clientèle ;
  - > des installations totalement amorties.

- b) la réévaluation des installations techniques, par application des articles 11 et 60 des statuts, aux valeurs reprises sous a) qui sont affectées d'un coefficient "k-1" où k est à :

Secteurs "Chaussée gaz", "Quai électricité", "Quai gaz" :

Pour les apports à la constitution :  
0,5 + 0,5 (la / Ir)

Pour les installations nouvelles :  
0,5 + 0,5 (la / Ir)  
0,5 + 0,5 (li / Ir)

Secteur "Chaussée électricité"

Pour les apports à la constitution :  
0,2 + 0,8 (la / Ir)

Pour les installations nouvelles :  
0,2 + 0,8 (la / Ir)  
0,2 + 0,8 (li / Ir)

Où :

- > la est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'amortissement ;
- > li est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'investissement ;
- > Ir est la somme de l'indice des prix de gros et de l'indice des prix à la consommation, ramenés à la même base, du mois de juin de l'année d'apport à la constitution (secteurs Chaussée : 1981 ; secteurs Quai : 1986)

La dernière valeur de l'index des prix de gros publiée officiellement se rapporte au mois de décembre 1988. En attendant la publication d'un nouvel indice global, la première valeur provisoire publiée de l'indice des prix à la production industrielle remplacera l'indice des prix de gros dans le calcul du coefficient de rajustement. Il y sera multiplié par le coefficient de conversion entre les deux index, égal à :

$$8,18 = G \text{ décembre } 1988 / \text{IPPI décembre } 1988$$

A dater du 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'indice des prix à la production industrielle à base 1980 = 100 a été remplacé par l'indice des prix à la production à base 2000 = 100. Le coefficient de raccord est de 1,506.

Pour toutes les immobilisations corporelles de l'intercommunale, le rajustement de la base d'amortissement et celui de la valeur comptable ne peuvent conduire à une valeur inférieure respectivement à la valeur d'apport ou d'acquisition - interventions déduites - et à la différence entre cette même valeur d'apport ou d'acquisition et les amortissements calculés sur celle-ci.

La dotation d'amortissement ainsi définie est portée à la rubrique II D des charges d'exploitation ; elle a comme contrepartie :

- > les immobilisations corporelles, pour le montant de la dotation qui correspond aux valeurs reprises sous le point a) ;
- > les réserves indisponibles (rubrique IV B du passif) pour le montant de la dotation qui porte sur la réévaluation reprise sous le point b).

## Démolitions

## Installations techniques :

La valeur comptable réévaluée est prise en charge sous déduction des récupérations

et la plus-value passive est transférée en réserves indisponibles.

## Autres immobilisations :

La valeur comptable est prise en charge sous déduction des récupérations.

## Stocks

Les sorties de stocks sont valorisées au prix moyen pondéré. Il est proposé de compléter cette règle en fonction du contrôle d'inventaire effectué une fois l'an au moins.

Les articles non movimentés durant une période excédant 12 mois sont soumis à un examen systématique :

- > s'ils sont non-utilisables, ils seront rébutés à 100% ;
- > s'ils sont utilisables mais que la quantité stockée excède 5 ans de consommation, ils subiront une réduction de valeur de minimum 50%.

## 4. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances composant cette rubrique y sont reprises à leur valeur nominale. Elles comprennent notamment les montants à recevoir de la clientèle et des communes pour fournitures d'énergie et travaux divers. Elles sont amputées de celles considérées comme irrévocables en ce compris celles afférentes aux faillites connues.

Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultat (Autres charges d'exploitation II/G) ; lorsqu'une partie en est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats (Autres produits d'exploitation I/D).

## 5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions sont calculées conformément aux décisions prises par le Conseil d'Administration.

## 6. DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN PLUS

Les montants composant ces rubriques y sont repris à leur valeur nominale.

## XXI. COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent entre autres des frais de gestion facturés à l'intercommunale par la société associée en application des décisions prises par les organes de gestion. Ces frais correspondent à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice de son personnel antérieurement affecté aux activités de distribution sur le territoire de l'intercommunale.

La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est, en application du principe de la concordance périodique entre les produits et les charges, étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

## XXII. INFORMATION GENERALE

L'Assemblée Générale du 16/12/2002 a approuvé la fusion par absorption avec l'intercommunale Interga, à la date du 01/01/2003.

Cette même Assemblée Générale s'est déclarée d'accord avec l'apport des branches d'activités de distribution d'électricité et de distribution de gaz sur le territoire des communes bruxelloises de l'intercommunale Sibelgaz, également à partir du 01/01/2003.

Suite à ces opérations de regroupement, la dénomination de l'intercommunale a été changée en Sibelga à partir de 01/01/2003.



# RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DU 19 JUIN 2006

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la loi et des statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mission de surveillance et de contrôle relative à l'exercice 2005.

Nous avons procédé à l'examen des comptes annuels arrêtés au 31 décembre dernier ; nous en avons pointé les différents postes et nous avons constaté leur parfaite concordance avec les livres sociaux ; nous avons, par ailleurs, obtenu des administrateurs et des préposés de la société, toutes les explications et informations que nous avons sollicitées.

Nous avons constaté que la comptabilité et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les comptes annuels donnent, à notre avis, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent et les justifications données dans l'annexe sont adéquates.

Le rapport de gestion comprend les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.

L'affectation du résultat proposée est conforme aux statuts et aux dispositions légales.

Nous n'avons, par ailleurs, pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou du Code des sociétés.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'administration.

Nous n'avons aucune réserve ou objection à formuler à leur sujet.

Avant de terminer ce rapport, il nous est agréable d'exprimer à Monsieur A. Serckx, Commissaire-réviseur, toute notre gratitude pour la collaboration qu'il nous a prêtée dans l'accomplissement de notre mission.

Bruxelles, le 11 mai 2006  
LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

**ALAIN SERCKX**

Réviseur d'entreprises S.C.P.R.L.  
Bedrijfsrevisor B.B.V.B.A.  
R.P.M. Bruxelles.

Courrier :  
Rue Ernest Salu, 86,  
Ernest Salustraet, 86,  
B-1020 Bruxelles-Brussel

Bureau :  
Rue Ernest Salu, 91,  
Ernest Salustraet, 91,

TEL. : 02 478.76.13  
02 478.68.92  
FAX : 02 478.68.92  
e-mail : serckx.alain@skynet.be

**S.C.R.L. SIBELGA,**  
Quai des Usines, 16,  
1000 Bruxelles.

KB n° 434-3205271-07  
T.V.A. n° BE 0 477.266.031

REF. : Sibelga rapport 2005  
V/REF :

Bruxelles, le 11 mai 2006  
Brussel,

Rapport du commissaire-réviseur sur les comptes annuels au 31 décembre 2005 de la S.C.R.L. SIBELGA à l'assemblée générale du 19 juin 2006.

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exercice de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005, dont le total du bilan s'élève à 1.450.555.366,81 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 111.774.715,58 EUR. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitude significative compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que des dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2005 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

#### Attestation et informations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels.

Le rapport de gestion comprend les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas de contradictions évidentes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

L'exercice 2005 se caractérise comme un exercice intermédiaire entre le début du processus de libéralisation au 01/01/2003 et son aboutissement au 31/12/2006. La comparaison avec l'exercice précédent, pendant lequel une seconde vague de libéralisation est intervenue -touchant la clientèle professionnelle- au milieu d'exercice (au 01/07/2004), n'est pas complètement réalisable et il reste des incertitudes sur certains postes comptables, notamment ceux qui font l'objet d'estimations (tels que « achat d'énergie », « énergie livrée non relevée aux clients en relevé annuel») ou de provisions (tels que « fins de comptes clients »). L'approche du conseil d'administration dans le traitement de ces comptes a été celle du principe de précaution à un niveau normalement suffisant pour assurer l'absence de pertes exceptionnelles sur les postes concernés au terme de l'exercice 2006 qui constatera la fin du processus de libéralisation.

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

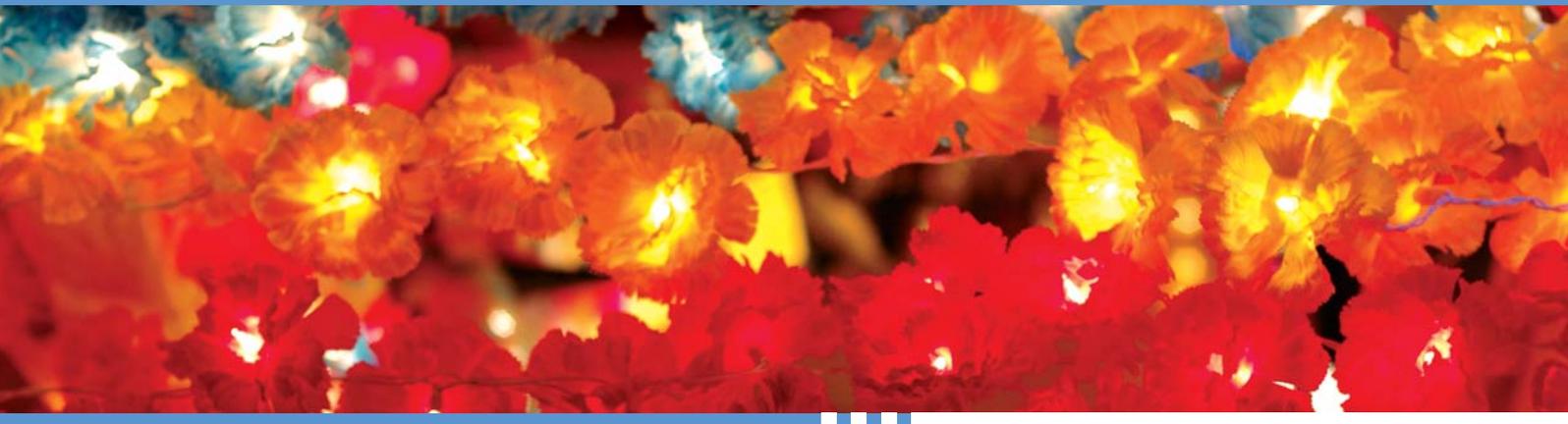
Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Au cours de l'exercice, un acompte sur dividende a été distribué à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.

Bruxelles, le 11 mai 2006.



S.C.P.R.L. Alain SERCKX  
Commissaire-réviseur  
Représentée par son gérant Alain SERCKX  
Réviseur d'entreprises



## RAPPORT DU COMITE TECHNIQUE

Le Comité technique, tel que prévu à l'article 55 des statuts de l'entreprise a été mis en place en avril 2003. Il a une mission d'information et de concertation en matière d'éclairage public communal, d'organisation des chantiers et de qualité de service sur le plan technique.

### Il est constitué

- d'un délégué par commune associée, agent technique dirigeant dans les services communaux ;
- de trois membres du personnel de cadre de la société associée, et
- de trois membres du personnel de cadre de l'intercommunale dont son Directeur général.

### Il s'est réuni à dix reprises en 2005 et a abordé les matières suivantes :

- l'éclairage public :
  - financement article 26 de la construction des installations, de leur entretien, de la mise en œuvre d'une banque de données et du développement de plans lumière ;
  - politique d'entretien (planning) ;
  - reporting sur les délais d'intervention pour les dépannages ;
  - illuminations de fin d'année ;
  - influence de la législation des chantiers temporaires mobiles sur le planning d'un projet ;
  - délais d'intervention pour les poteaux accidentés ;
  - règlement pris dans le cadre de l'article 75 des statuts de Sibelga réglant les conditions de l'entretien des installations d'éclairage public communal ;
  - organisation d'une formation du personnel technique des communes ;
  - prescriptions communales en matière de placement et de remplacement de luminaires ;
  - nouvelle organisation du service de l'éclairage public ;
  - marché public des luminaires ;
  - accusé de réception de demandes de travaux ;
  - avis préalable aux communes en cas de travaux ;
  - subsides de la Région pour les travaux et mise en concurrence ;



- le règlement technique gaz ;
- le règlement technique électricité ;
- l'utilisation rationnelle de l'énergie :
  - primes Energie pour le secteur tertiaire octroyées par Sibelga dans le cadre du programme URE du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
  - offre d'un service-conseil à destination des communes (audit en matière d'éclairage et d'HVAC [Heating, Ventilation, Air Conditioning] de bâtiments communaux) ;
  - audits et imputation ;
- reprise de l'activité signalisation du trafic par les communes ;
- campagne de nettoyage des armoires ;
- facturation des consommations des mobiliers urbains ;
- cotisation fédérale et autres surcharges sur le prix de l'énergie ;
- seuil de rentabilité des cogénérations ;
- remplacement systématique des compteurs de plus de 30 ans.



# STATISTIQUES





## ELECTRICITÉ

### POINTS DE FOURNITURE

	2005	2004	2003
Nombre de points de fourniture	644 786	640 672	634 110
- Points de fourniture inactifs	65 232	73 199	72 115
- Points de fourniture actifs	579 554	567 473	561 995
Actifs haute tension	3 084	3 084	2 941
Actifs basse tension	576 470	564 389	559 054
Actifs libéralisés	51 146	51 686	71
Actifs non libéralisés	528 408	515 787	561 924

	Libéralisé	Non libéralisé	Total
<b>Nombre de points de fourniture par commune (2005) - HT+BT</b>			
Anderlecht	4 212	45 520	49 732
Auderghem	1 197	15 846	17 043
Berchem-Sainte-Agathe	667	9 648	10 315
Bruxelles	14 115	77 433	91 548
Etterbeek	2 169	25 148	27 317
Evere	1 133	17 042	18 175
Forest	1 633	25 336	26 969
Ganshoren	609	11 604	12 213
Ixelles	5 662	46 431	52 093
Jette	1 296	22 534	23 830
Koekelberg	508	9 129	9 637
Molenbeek-Saint-Jean	2 486	34 482	36 968
Saint-Gilles	2 534	25 270	27 804
Saint-Josse-ten-Noode	1 258	10 521	11 779
Schaerbeek	3 751	52 917	56 668
Uccle	3 524	39 906	43 430
Watermael-Boitsfort	832	12 011	12 843
Woluwe-Saint-Lambert	2 073	27 435	29 508
Woluwe-Saint-Pierre	1 487	20 195	21 682
<b>Total</b>	<b>51 146</b>	<b>528 408</b>	<b>579 554</b>


**ELECTRICITÉ TRANSPORTÉE**

	2005	2004	2003
Electricité transportée (MWh)	5 210 168	5 182 751	5 048 298
- Marché libéralisé	3 466 235	2 208 848	805 705
Haute tension	2 606 863	1 809 438	805 705
Basse tension	859 372	399 410	0
- Marché non libéralisé	1 743 933	2 973 903	4 242 593
Haute tension	167 862	1 160 802	2 061 440
Basse tension	1 576 071	1 813 101	2 181 153
Taux de perte (%)	3,02%	3,03%	3,07%

	2005
Electricité transportée en 2005 par communes (MWh)	
Anderlecht	392 941
Auderghem	124 192
Berchem-Sainte-Agathe	66 816
Bruxelles	1 790 641
Etterbeek	183 616
Evere	243 467
Forest	140 280
Ganshoren	53 059
Ixelles	350 214
Jette	129 300
Koekelberg	41 786
Molenbeek-Saint-Jean	214 273
Saint-Gilles	203 035
Saint-Josse-ten-Noode	170 859
Schaerbeek	349 011
Uccle	282 965
Watermael-Boitsfort	100 234
Woluwe-Saint-Lambert	252 187
Woluwe-Saint-Pierre	121 292
Total	5 210 168



## FACTURATION (en euros)

	2005	2004	2003
Travaux clientèle *	16 982 800,69	12 508 725,83	27 072 278,05
Grid Fee **	74 825 717,87	45 985 987,42	5 338 061,61

\* Travaux facturés au client relatifs au raccordement et compteur d'un point de fourniture.

\*\* Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux électriques de distribution.

## INFRASTRUCTURE DES RESEAUX ELECTRICITE

	2005
Nombre de compteurs	655 580
- Haute tension	9 951
- Basse tension	645 629
Nombre de raccordements	208 264
Nombre de cabines HT "réseau"	3 095
Nombre de cabines HT "client"	2 905
Nombre de cabines HT de dispersion	59
Nombre de cabines HT "primaire"	94

## LONGUEUR DES RESEAUX

	2005
Longueur des réseaux (km)	6 260
- Haute tension (100% souterrain)	2 366
- Basse tension	3 894
Souterrain	3 878
Aérien	16

## LONGUEUR DES RÉSEAUX PAR COMMUNE (EN MÈTRES)

	BASSE TENSION SOUTERRAIN	BASSE TENSION AERIEN	BASSE TENSION TOTAL	MOYENNE TENSION SOUTERRAIN
Anderlecht	327 391	3 053	330 444	217 679
Auderghem	134 943	0	134 943	69 924
Berchem-Sainte-Agathe	72 973	421	73 394	41 515
Bruxelles	680 912	5 743	686 655	654 575
Etterbeek	119 281	0	119 281	72 225
Evere	111 950	0	111 950	82 237
Forest	140 969	0	140 969	102 428
Ganshoren	67 734	780	68 514	33 612
Ixelles	420 957	0	420 957	196 539
Jette	132 901	71	132 972	56 255
Koekelberg	41 224	0	41 224	19 284
Molenbeek-Saint-Jean	248 250	0	248 250	116 164
Saint-Gilles	159 381	0	159 381	56 288
Saint-Josse-ten-Noode	57 710	0	57 710	59 059
Schaerbeek	307 628	0	307 628	143 614
Uccle	384 485	0	384 485	201 065
Watermael-Boitsfort	110 142	6 044	116 186	59 204
Woluwe-Saint-Lambert	155 085	0	155 085	102 846
Woluwe-Saint-Pierre	204 528	0	204 528	81 499
<b>Total</b>	<b>3 878 444</b>	<b>16 112</b>	<b>3 894 556</b>	<b>2 366 012</b>



## FIABILITÉ DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

	2005	2004	2003
Pointe annuelle pour la Région de Bruxelles-capitale	949 MW jeudi 03 mars	942 MW lundi 13 décembre	925 MW vendredi 10 janvier
Indisponibilité de l'approvisionnement en électricité			
1. Nombre de pannes:	9 940	11 097	11 587
Pannes individuelles (ne concernant qu'un seul client)	7 113	8 252	9 301
Pannes partielles de réseaux	2 827	2 845	2 286
2. Nombre d'incidents			
Sibelga	260	252	288
Belgique	3 679	3 495	3 449
<i>Définition européenne: Un incident est par définition toute coupure de plus de 3 minutes qui affecte le réseau en tout ou en partie</i>			
3. Durée moyenne de l'indisponibilité			
Sibelga	0:21:38	0:22:11	0:25:01
Belgique	0:47:49	0:38:07	0:36:16
<i>Définition: l'indisponibilité représente donc la durée moyenne de coupure annuelle à laquelle tout client risque d'être soumis.</i>			
La fréquence de défauts par 100 km de câble.	6,8	7,0	8,1



## GAZ

### POINTS DE FOURNITURE

	2005	2004	2003
Nombre de points de fourniture	488 433	461 742	460 949
- Points de fourniture inactifs	76 156	77 538	76 857
- Points de fourniture actifs	412 277	384 204	384 092
Actifs moyenne pression	2 017	1 986	4 818
Actifs basse pression	410 260	382 218	379 274
Actifs libéralisés	24 093	24 453	-
Actifs non libéralisés	388 184	359 751	384 092

	Libéralisé	Non libéralisé	Total
<b>Nombre de points de fourniture par commune (2005) - MP+BP</b>			
Anderlecht	2 228	33 713	35 941
Auderghem	593	11 796	12 389
Berchem-Sainte-Agathe	345	7 355	7 700
Bruxelles	5 708	53 710	59 418
Etterbeek	1 190	18 546	19 736
Evere	541	11 421	11 962
Forest	938	19 442	20 380
Ganshoren	316	8 655	8 971
Ixelles	2 401	33 860	36 261
Jette	712	16 395	17 107
Koekelberg	262	6 736	6 998
Molenbeek-Saint-Jean	1 241	25 907	27 148
Saint-Gilles	1 278	20 255	21 533
Saint-Josse-ten-Noode	520	8 951	9 471
Schaerbeek	1 950	43 666	45 616
Uccle	1 895	27 871	29 766
Watermael-Boitsfort	403	8 651	9 054
Woluwe-Saint-Lambert	858	17 498	18 356
Woluwe-Saint-Pierre	714	13 757	14 471
<b>Total</b>	<b>24 093</b>	<b>388 184</b>	<b>412 278</b>


**GAZ TRANSPORTÉ**

	2005	2004	2003
Gaz transporté (MWh)	10 844 656	11 079 709	10 837 847
- Marché libéralisé	3 946 728	1 639 491	0
Moyenne pression	1 833 790	685 039	0
Basse pression	2 112 938	954 452	0
- Marché non libéralisé	6 897 928	9 440 218	10 837 847
Usages résidentiels	6 148 826	6 341 734	6 785 150
Usages non résidentiels	749 102	3 098 484	4 052 697

	2005
Gaz transporté en 2005 par communes (MWh)	
Anderlecht	964 246
Auderghem	299 720
Berchem-Sainte-Agathe	163 104
Bruxelles	2 463 681
Etterbeek	404 039
Evere	315 743
Forest	715 706
Ganshoren	170 104
Ixelles	836 075
Jette	396 391
Koekelberg	102 171
Molenbeek-Saint-Jean	466 889
Saint-Gilles	409 761
Saint-Josse-ten-Noode	237 558
Schaerbeek	861 463
Uccle	837 187
Watermael-Boitsfort	295 363
Woluwe-Saint-Lambert	534 173
Woluwe-Saint-Pierre	371 284
<b>Total</b>	<b>10 844 657</b>

## FACTURATION (en euros)

	2005	2004	2003
Travaux clientèle *	4 154 616,68	3 047 496,15	2 837 019,26
Grid Fee **	23 277 960,98	9 693 961,07	0,00

\* Travaux facturés au client relatifs au raccordement et compteur d'un point de fourniture.

\*\* Redevance perçue auprès des fournisseurs pour l'utilisation des réseaux gaziers de distribution.

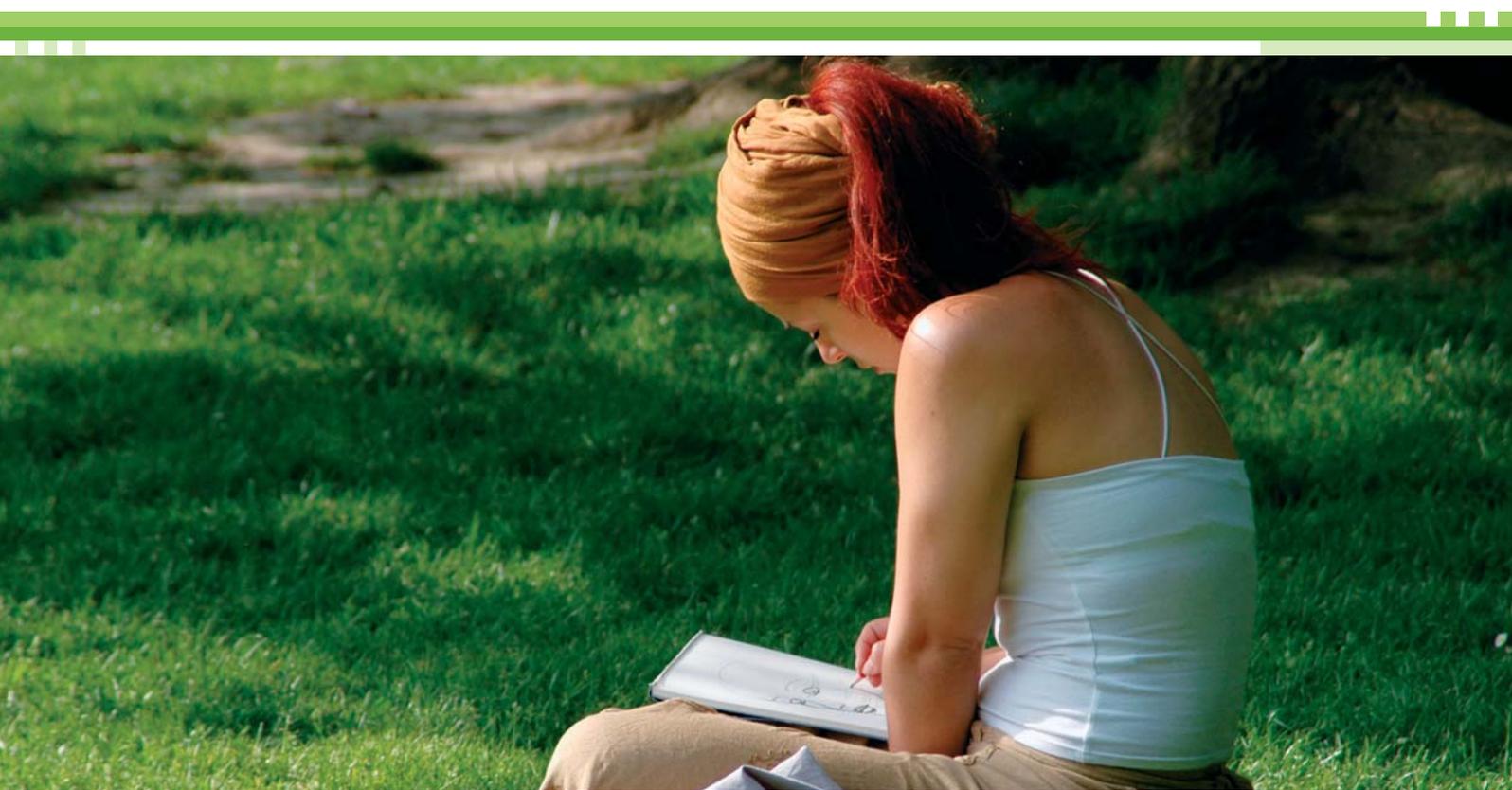
## INFRASTRUCTURE DES RESEAUX GAZIERS

	2005
Nombre de compteurs	475 982
Nombre de raccords	185 397
- Basse pression	182 701
- Moyenne pression	2 696
Branchements "réseau"	430
Branchements "clients"	2 266
Nombre de cabines "réseau"	430
Nombre de cabines "clients"	1 703
Nombre de stations de réception	7
Nombre de déversoirs	9

## LONGUEUR DES RESEAUX

	2005
Longueur des canalisations (km)	2 816,00
- Canalisations moyenne pression	590,40
- Canalisations basse pression	2 225,60





### LONGUEUR DES RÉSEAUX PAR COMMUNE (EN MÈTRES)

	CANALISATIONS MOYENNE PRESSION	CANALISATIONS BASSE PRESSION
Anderlecht	73 568	211 539
Auderghem	18 979	94 796
Berchem-Sainte-Agathe	13 811	49 667
Bruxelles	156 278	345 491
Etterbeek	15 500	81 649
Evere	20 712	67 282
Forest	26 643	90 429
Ganshoren	10 153	41 105
Ixelles	27 296	147 174
Jette	16 182	82 998
Koekelberg	5 665	27 370
Molenbeek-Saint-Jean	31 037	123 020
Saint-Gilles	12 380	74 033
Saint-Josse-ten-Noode	5 248	33 745
Schaerbeek	28 219	170 129
Uccle	49 580	247 912
Watermael-Boitsfort	19 876	80 181
Woluwe-Saint-Lambert	35 488	111 100
Woluwe-Saint-Pierre	23 817	146 002
Total	590 432	2 225 622

### FIABILITE DES RESEAUX GAZIERS

	2005	2004	2003
Nombres d'appels "odeurs gaz" avec déplacement de l'agent de garde	5 626	5 765	6 252

## ECLAIRAGE PUBLIC

	2005	2004	2003
<b>Nombres de luminaires sur les voiries communales *</b>	<b>68 054</b>	<b>63 853</b>	<b>63 284</b>
Nombre de nouveaux luminaires	2 941	2 077	2 582
Puissance électrique installée (en kW)	13 407	-	-
Nombre de dépannages	7 709	8 130	7 984
Nombre de lampes remplacées suite à dépannage	956	630	1 065
Nombre de lampes remplacées en entretien systématique	25 402	18 895	10 237
Longueur des voiries communales desservies (en km)	1 550	-	-

\* Reprise des infrastructures éclairage public de la commune d'Ixelles.

	2005	2004
<b>Nombre de luminaires par commune</b>		
Anderlecht	4 944	4 913
Auderghem	1 963	1 929
Berchem-Sainte-Agathe	1 721	1 721
Bruxelles	16 075	15 851
Etterbeek	1 754	1 756
Evere	3 173	3 143
Forest	1 728	1 728
Ganshoren	1 543	1 543
Ixelles	3 697	-
Jette	3 102	3 025
Koekelberg	532	529
Molenbeek-Saint-Jean	3 240	3 270
Saint-Gilles	2 872	2 842
Saint-Josse-ten-Noode	1 492	1 453
Schaerbeek	5 047	5 035
Uccle	5 253	5 255
Watermael-Boitsfort	2 394	2 391
Woluwe-Saint-Lambert	4 054	3 999
Woluwe-Saint-Pierre	3 470	3 470
<b>Total</b>	<b>68 054</b>	<b>63 853</b>

## UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE

### AUDITS ÉNERGÉTIQUES DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

	2005
Audits Relighting (éclairage intérieur)	38 bâtiments pour un montant total de 81 595,00 euros
Audits HVAC (Heating, Ventilation and Air Conditioning)	28 bâtiments pour un montant total de 77 565,00 euros
Primes aux investissements "relighting"	28 primes pour un montant total de 290 455,20 euros
Primes aux investissements "HVAC"	46 primes pour un montant total de 444 609,09 euros

### PRIMES AU SECTEUR RESIDENTIEL

	Nombre	Montant total (en euros)
Chauffage	2 051	311 500
Electroménager - froid	7 521	571 125
Electroménager - Lave-linge	5 956	595 600
Régulation thermique	664	94 640
Chauffe-eau instantané	73	7 300
Chauffe-eau solaire	56	62 248
	dont 7 installations sur logement collectif	
<b>TOTAL</b>	<b>16 321</b>	<b>1 642 413</b>

### PRIMES AU SECTEUR PROFESSIONNEL

	Nombre	Montant total (en euros)
Chauffage et régulation thermique	80	97 829
Relighting et variateur de fréquence	25	104 500
Audits et analyse de consommation	15	64 649
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>266 978</b>

### COGENERATION

Installation	Date de mise en service	Puissance électrique (kW)	Puissance thermique (kW)	Nombre de moteurs	Production d'électricité (kWh)
Abattoirs Anderlecht	1999	534	732	1	517 590
Aeropolis	1999	574	695	1	677 400
Pacheco	1999	510	708	1	829 798
Quai des Usines	2000	5 168	3 350	2	10 847 012
Arts et Métiers	2000	606	723	1	812 727
Villas de Ganshoren	2000	606	723	1	1 776 239
Centre Monnaie	2000	606	723	1	697 490
Vlaams Parlement	2003	341	476	1	405 608
Brugmann	2002	2 954	3 670	2	4 667 468
ULB Solbosch	2002	3 033	4 068	3	8 892 250
AZ-VUB	2002	3 062	3 888	2	9 188 585
Esseghem I	nov-05	139	207	1	15 691
Esseghem II	nov-05	139	207	1	33 266
<b>Total</b>		<b>18 272</b>	<b>20 170</b>	<b>18</b>	<b>39 361 124</b>

### CERTIFICATS VERTS

Obtention de 7 980 certificats verts en 2005 ce qui correspond à une économie en CO<sub>2</sub> de 1 730 tonnes ou une économie d'environ 800 000 Nm<sup>3</sup> de gaz.

## VENTES D'ÉNERGIE AU MARCHÉ NON LIBÉRALISÉ

### ELECTRICITE

	2005	2004	2003
Quantités vendues (en MWh)	1 743 933	2 973 903	4 242 593
- Haute tension	167 862	1 160 802	2 061 440
- Basse tension	1 576 071	1 813 101	2 181 153
Prix d'achat (en EUR/kWh)	0,0585	0,0544	0,0520
Prix de vente moyens (en EUR/kWh)			
- Haute tension	0,0864	0,0812	0,0773
- Basse tension	0,1312	0,1207	0,1202
Résidentiels	0,1357	0,1297	0,1277
Professionnels	0,1275	0,1093	0,1153
Eclairage public	0,0460	0,0433	0,0404
Recettes (en EUR)			
- Haute tension	14 507 994	94 229 531	159 417 806
- Basse tension	206 750 575	218 774 506	262 218 937
Résidentielles	189 404 906	162 195 247	169 176 181
Professionnelles	14 169 817	53 939 275	90 477 543
Eclairage public	3 182 974	3 014 559	2 880 429

### GAZ

	2005	2004	2003
Quantités vendues moyenne et basse pression (en MWh)	6 897 928	9 440 217	10 837 846
Prix d'achat (en EUR/kWh)	0,020408	0,015889	0,016337
Prix de vente moyens (en EUR/kWh)			
- Usages résidentiels	0,035969	0,031133	0,030837
- Usages non résidentiels	0,022833	0,021843	0,02232
Recettes (en EUR)			
- Usages résidentiels	221 167 532,29	197 434 620,97	209 234 961,20
- Usages non résidentiels	17 104 598,81	67 678 897,05	90 455 163,12

### MESURES SOCIALES

	Electricité	Gaz
Nombre de ménages bénéficiaires du tarif social spécifique	19 322	9 297
Nombre de limiteurs 6A placés au 31/12/2005	14 241	
Nombre de limiteurs 6A enlevés au 31/12/2005	13 333	



### **Petit glossaire relatif au marché libéralisé**

#### **Adresse de fourniture**

Localisation au niveau de la voirie d'un ou plusieurs points de fourniture.

#### **Point de fourniture ou d'accès**

Définit le/les compteurs d'une énergie alimentant un utilisateur de réseau.

#### **Utilisateur de Réseau de Distribution (URD)**

Consommateur de gaz ou d'électricité à 1 ou plusieurs points de fourniture.

#### **Code EAN (European Article Numbering)**

Le code EAN est un numéro d'identification unique d'un point de fourniture (ou d'accès) sur le marché européen de l'énergie.

#### **Compteur**

Appareil de comptage de la consommation d'électricité ou de gaz naturel.

#### **Raccordement ou branchement**

Ensemble des installations électriques ou gazières y compris le compteur reliant l'installation du client au réseau de distribution.

#### **Fournisseur**

Entreprise qui vend du gaz ou de l'électricité à des URD (clients) en empruntant les réseaux de transport et de distribution.

### **Accueil clientèle :**

Rue des Poissonniers 13, 1000 Bruxelles

Nos bureaux vous sont ouverts du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h à 15h45

### **Contacts :**

Service clientèle : 02 549 41 00

Odeur gaz : 02 274 40 44

Pannes d'électricité (24h/24) et pannes éclairage public : 02 274 40 66

### **Siège social :**

Sibelga SCRL

Quai des Usines 16 – 1000 Bruxelles

RPM/ TVA : BE (0) 222.869.673

### **Colophon :**

La réalisation de ce rapport annuel a été coordonné par le Département Communication

Réalisation du rapport d'activités : Marc Magain

Editeur responsable : Philippe Massart – 16 Quai des Usines – 1000 Bruxelles

Design et photos : [www.imageplus.be](http://www.imageplus.be) ■ Impression : Gam



Sibelga SCRL

Quai des Usines 16 – 1000 Bruxelles

Téléphone : 02 274 31 11

Fax : 02 549 43 34

e-mail : [info@sibelga.be](mailto:info@sibelga.be)

[www.sibelga.be](http://www.sibelga.be)



# ELECTRICITÉ

lexique

-----  
**kWh** > *kilowattheure*  
unité de consommation d'énergie

-----  
**GWh** > *gigawattheure*  
1 million de kWh

-----  
**TWh** > *térawattheure*  
1 milliard de kWh

-----  
**W** > *watt*  
unité de puissance électrique

-----  
**kW** > *kilowatt*  
1000 W

-----  
**MW** > *megawatt*  
1 million de W

-----  
**GW** > *gigawatt*  
1 milliard de W

-----  
**V** > *volt*  
unité de la tension électrique

-----  
**kV** > *kilovolt*  
1000 V

-----  
**A** > *ampère*  
unité d'intensité du courant électrique

-----  
**kVA** > *kilovoltampère*  
unité de puissance apparente

-----  
**MVA** > *mégavoltampère*  
1 millier de kVA

-----  
**BT** > *basse tension*  
(230 et 400 V)

-----  
**MT** > *moyenne tension*  
(1 à 30 kV)

-----  
**HT** > *haute tension*  
36 à 220 kV)



**kWh** > *kilowattheure*  
unité de consommation d'énergie

**GWh** > *gigawattheure*  
1 million de kWh

**TWh** > *térawattheure*  
1 milliard de kWh

**bar**  
unité de mesure de pression

**BP** > *basse pression*  
(< 5 bar)

**MP** > *moyenne pression*  
(5 < 15 bar)

## DIVERS

**CREG**  
> *Commission de Régulation  
de l'Electricité et du Gaz*  
Régulateur fédéral du marché de l'énergie

**IBGE**  
> *Institut Bruxellois pour  
la Gestion de l'Environnement*  
Administration de l'Environnement  
et de l'Energie de la Région  
de Bruxelles-Capitale

**GRD**  
> *Gestionnaire  
de Réseau de Distribution*

**GRT**  
> *Gestionnaire  
de Réseau de Transport*

**CIBE**  
> *Compagnie intercommunale  
bruxelloise des eaux*

**EAN**  
> *European Article Numbering*

**BNO**  
> *Brussels Network Operations*

**NRB**  
> *Netten Réseaux Bruxelles*  
> *Network Research Belgium*

**KAM**  
> *Key Account Manager*

**UMIX**  
> *Utility Market Information  
eXchange*